

Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles

Alice Debauche, Amandine Lebugle, Elizabeth Brown,
Tania Lejbowicz, Magali Mazuy, Amélie Charruault, Justine Dupuis,
Sylvie Cromer et Christelle Hamel

Document de travail 229

Enquête Violences et Rapports de genre (Virage) : Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles

Alice Debauche, Amandine Lebugle, Elizabeth Brown, Tania Lejbowicz, Magali Mazuy,
Amélie Charruault, Justine Dupuis, Sylvie Cromer et Christelle Hamel

TABLES DES MATIERES

PARTIE 1 : PRESENTATION DE L'ENQUETE	10
A. UNE ENQUETE POUR ECLAIRER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET INFORMER LA POPULATION SUR LES VIOLENCES	11
B. LES OBJECTIFS ET APPORTS DE L'ENQUETE VIRAGE.....	11
C. LA PRESENTATION DE L'ENQUETE ET SON QUESTIONNAIRE	13
D. LE PROTOCOLE DE L'ENQUETE	13
E. LES ENQUETEURS ET LEUR ACCOMPAGNEMENT	15
F. DISPOSITIF D'ORIENTATION DES ENQUETE.E.S	15
G. LA QUALITE DE L'ECHANTILLON	16
PARTIE 2 : PREMIERS RESULTATS SUR LES VIOLENCES SEXUELLES	17
A. VIRAGE : UN QUESTIONNEMENT APPROFONDI SUR LES VIOLENCES SEXUELLES	18
1. <i>Violences sexuelles : catégories d'enquête, catégories juridiques.....</i>	18
2. <i>Virage : faire le lien entre catégories d'enquêtes et catégories juridiques.....</i>	21
B. DES CATEGORIES D'ENQUETES AUX CATEGORIES JURIDIQUES	23
1. <i>Les violences sexuelles au cours des 12 derniers mois.....</i>	23
2. <i>Les violences au cours de la vie.....</i>	29
C. DECRIRE LES VIOLENCES ET LEUR CONTEXTE	33
1. <i>Âge aux violences</i>	33
2. <i>Des violences souvent répétées</i>	37
3. <i>Des violences qui se cumulent entre elles et au cours de la vie</i>	40
4. <i>Des agresseur.e.s connu.e.s et principalement masculins.....</i>	41
5. <i>Comment s'exercent les violences ?.....</i>	44
D. PROFILS SOCIOPROFESSIONNELS DES VICTIMES	48
1. <i>Des déclarations dans tous les milieux sociaux</i>	48
2. <i>Perception de la violence : indicateur de gravité.....</i>	49
E. L'ENQUETE VIRAGE DANS LE PAYSAGE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE FRANÇAISE : COMPARAISON DES PROTOCOLES, TYPES D'ACTES ENREGISTRES	51
1. <i>Des données devenues multi-sources</i>	51
2. <i>Une multiplicité d'indicateurs.....</i>	56
3. <i>Les prévalences au cours des douze derniers mois</i>	58
4. <i>Les prévalences au cours de la vie</i>	59
BIBLIOGRAPHIE	63

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les circonstances aggravantes en cas de viol ou d'agression sexuelle	20
Tableau 2 : Liste détaillée des actes dans le questionnaire de l'enquête Virage.....	22
Tableau 3 : Proportions dans les 12 derniers mois et effectifs annuels de victimes estimés de violences sexuelles (hors harcèlement sexuel et exhibitionnisme) par espace de vie	23
Tableau 4 : Proportions dans les 12 derniers mois et effectifs annuels estimés de victimes de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme) par catégorie juridique et par sexe.....	26
Tableau 5 : Proportions des violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme) par catégorie juridique, par espace de vie et par sexe dans les 12 derniers mois, en %.	28
Tableau 6 : Proportions de victimes de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme) par catégorie juridique, par espace de vie et par sexe, vie entière, en %.....	30
Tableau 7 : Proportions au cours de la vie des actes de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme) par type d'actes, par espace de vie et par sexe, en %.	32
Tableau 8 : Proportions et effectifs estimés selon l'âge de personnes victimes de viols, tentatives de viol et autres agressions sexuelles (hors harcèlement ou exhibitionnisme) dans les 12 derniers mois, en %.	34
Tableau 9 : Répartition par groupe d'âge des violences sexuelles (hors harcèlement ou exhibitionnisme) au cours de la vie, selon le sexe de la personne victime, en %.	35
Tableau 10 : Fréquence regroupée des actes d' « attouchement des seins et des fesses, baisers forcés et pelotage » pour les femmes et pelotage pour les hommes ⁽¹⁾ par espace de vie et sexe dans les 12 derniers mois, en %	38
Tableau 11 : Fréquence regroupée des actes « touchée sein/fesse, embrassée, frottée, collée contre son gré » pour les femmes et pelotage pour les hommes au cours de la vie par espace de vie et par sexe, en %.....	39
Tableau 12 : Fréquence regroupée des viols et tentatives de viols au cours de la vie par espace de vie et sexe, en %.....	40
Tableau 13 : Sexe des auteur.e.s de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme), au cours de la vie, par espace de vie et sexe de la personne victime.....	43
Tableau 14 : Liens avec les auteur.e.s de violences sexuelles (hors harcèlement ou exhibitionnisme) au travail dans les 12 derniers mois par sexe des personnes victimes, en %.	44
Tableau 15 : Fréquences des modes de contrainte lors des viols et tentatives de viol selon le sexe et l'âge au moment des faits de la personne victime, au cours de la vie, en % ⁽¹⁾	46
Tableau 16 : Fréquences des modes de contrainte des viols et tentatives de viol selon le sexe de la personne victime et l'espace de vie, au cours de la vie, en % ⁽¹⁾	47

Tableau 17 : Proportions des personnes victimes de rapports forcés, tentatives de rapport forcé et attouchements sexuels ou du sexe dans différentes enquêtes	57
Tableau 18 : Proportions et effectifs de personnes âgées de 20 à 59 ans victimes de viols ou tentatives de viol et d'autres agressions sexuelles dans les 12 derniers mois dans les enquêtes Virage-2015, Enveff-2000 et CVS-2010-2015	59
Tableau 19 : Proportions de femmes âgées de 20 à 59 ans victimes de violences sexuelles selon la catégorie juridique dans l'Enveff-2000 et Virage-2015.....	60
Tableau 20 : Proportions de femmes victimes de viols et de tentatives de viol au cours de leur vie, selon la génération, dans Enveff, CSF et Virage.	61

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition par groupe d'âge des viols et tentatives de viol au cours de la vie selon le sexe de la personne victime et l'espace où a lieu la violence sexuelle.	36
Graphique 2 : Répartition par groupe d'âge des agressions sexuelles autres que les viols et tentatives de viol (hors harcèlement ou exhibitionnisme) au cours de la vie selon le sexe de la personne victime et l'espace où a lieu la violence sexuelle.....	37
Graphique 3 : Fréquence des cumuls de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme) dans plusieurs sphères au cours de la vie, par sexe.....	41
Graphique 4 : Déclarations de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme) au cours de la vie par catégorie professionnelle et sociale de la victime, en %.....	48
Graphique 5 : Gravité des actes « touchée sein/fesse, embrassée, frottée, collée contre son gré » pour les femmes et pelotage pour les hommes vécus dans les 12 derniers mois dans les études, au travail et dans les espaces publics par sexe de la victime, en %	50

Équipe de coordination

L'enquête a été coordonnée depuis 2010 par une équipe composée de chercheur.e.s et ingénieures à l'Institut national d'études démographiques.

Christelle HAMEL, responsable scientifique de l'enquête, sociologue, Institut national d'études démographiques (Ined),

Elizabeth BROWN, démographe – statisticienne, Institut de démographie de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne (Idup) et Institut national d'études démographiques (Ined),

Amélie CHARRUAULT, démographe, Institut de démographie de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (Idup), Caisse Nationale des allocations familiales (Cnaf) et Institut national d'études démographiques (Ined),

Sylvie CROMER, sociologue, Université Lille 2 et Institut national d'études démographiques (Ined),

Alice DEBAUCHE, sociologue – statisticienne, Université de Strasbourg et Institut national d'études démographiques (Ined),

Justine DUPUIS, démographe, Institut national d'études démographiques (Ined),

Amandine LEBUGLE, démographe, Institut national d'études démographiques (Ined),

Tania LEJBOWICZ, statisticienne, Institut national d'études démographiques (Ined),

Magali MAZUY, démographe, Institut national d'études démographiques (Ined),

Mathieu TRACHMAN (jusqu'en juillet 2016), sociologue, Institut national d'études démographiques (Ined),

Catherine CAVALIN (jusqu'à fin 2012), sociologue, Institut d'études politiques (IEP).

Avec l'appui du service des enquêtes et des sondages, en particulier, Géraldine CHARRANCE, Bernard DE CLEDAT, Efi MARKOU, Khaled BEN JEMAA, Émilie BOURGEAT, Carmen CALANDRA, Stéphane LEGLEYE, Véronique MANGEOT, Sandrina RAGAZZI, Nicolas RAZAFINDRATSIMA, et Patricia THAUVIN.

Avec la collaboration de Séverine FANON, Carole GUETTE, Neyssa TRAORE, et de l'ensemble des services de l'Ined.

Groupe d'exploitation de l'enquête

Maïté ALBAGLY, Economètre et juriste ; experte Violences auprès de la Commission européenne

Dominique BAUX, Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI) du Ministère de l'Intérieur,

Flora BOLTER, Observatoire national de la protection de l'enfance (Onep),

Elizabeth BROWN, Université Paris 1, Institut national d'études démographiques (Ined),

Carine BURRICAND, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee),

Emilie BOURGEAT, Institut national d'études démographiques (Ined),

Catherine CAVALIN, Centre d'études européennes de Sciences Po,

Amélie CHARRUAULT, Institut de démographie de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (Idup), Caisse Nationale des allocations familiales (Cnaf) et Institut national d'études démographiques (Ined),

Sylvie CROMER, Université Lille 2 et Institut national d'études démographiques (Ined),

Alice DEBAUCHE, Université de Strasbourg,

Bernard de CLEDAT, Institut national d'études démographiques (Ined),

Marie-Laure DEROFF, Université de Bretagne Occidentale,

Cristèle FRAÏSSE, Université de Bretagne occidentale,

Sybille GOLLAC, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS),

Charlotte GROPPPO, Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes,

Sylvie GRUNVALD, Université de Nantes,

Hélène GUEDJ, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, Ministère de l'Intérieur,

Christelle HAMEL, Institut national d'études démographiques (Ined),

Clémence HELFTER, Caisse Nationale des allocations familiales (Cnaf),

Véronique JAQUIER-ERARD, Université de Neuchâtel, Suisse,

Virginie JOURDAN, Département des Statistiques, des Études et de la Documentation (DSED) – Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) – Ministère de l'intérieur,

Aurélie LATOURES, Centre Hubertine Auclert,

Amandine LEBUGLE, Institut national d'études démographiques (Ined),

Tania LEJBOWICZ, Institut national d'études démographiques (Ined),

Marylène LIEBER, Université de Genève, Suisse,

Efi MARKOU, Institut national d'études démographiques (Ined),

Élise MARSICANO, Université de Strasbourg,

Magali MAZUY, Institut national d'études démographiques (Ined),

Anne-Marie OFFERMANS, Université Libre de Bruxelles,

Zahia OUADAH-BEDIDI, Université Paris Diderot,

Wilfried RAULT, Institut national d'études démographiques (Ined),

Adeline RAYMOND, Université de Bretagne Occidentale (UBO),

Nicolas RAZAFINDRATSIMA, Institut national d'études démographiques (Ined),

Patrizia ROMITO, Université de Trieste,

Claire SCODELLARO, Université Paris 1, Institut national d'études démographiques (Ined),

Sophie SIMON, Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF),

Elsa STEICHEN, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Mathieu TRACHMAN, Institut national d'études démographiques (Ined),

Maria Eugenia URIBURU, Unité Médico-judiciaire de Creil.

Comité d'orientation

Le comité d'orientation est composé des financeurs de l'enquête, de partenaires institutionnels, d'associations d'aide aux victimes et de personnalités scientifiques.

Les financeurs :

- Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes,
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Ministère de l'intérieur,
- Institut national d'études démographiques (Ined),
- Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca),
- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes/Santé Publique France),
- Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS),
- Centre Hubertine Auclert – centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes,
- Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),
- Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes – Ville de Paris,
- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE),
- Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR),
- Mission de recherche droit et justice,
- Défenseur des droits,
- Mutualité Française,
- Conseil Général de l'Essonne,
- Conseil Général de la Somme,
- Conseil Général des Bouches-du-Rhône,
- Conseil Général du Val-de-Marne,
- Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- Conseil Général de Seine-Saint-Denis.

Institutions partenaires

- Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof),
- Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE),
- ONU Femmes,
- Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'Outre-Mer,
- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares),

- Délégation d'aide aux victimes (Dav),
- Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE),
- Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP),
- Institut national des statistiques et des études économiques (Insee),
- Université Paris Diderot,
- Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne,
- Université de Strasbourg,
- Université de Bretagne Occidentale.

Les associations

- Fédération nationale solidarité femmes (FNSF),
- Planning familial,
- Élu.e.s contre les violences faites aux femmes (ECVF),
- Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF),
- Collectif féministe contre le viol (CFCV),
- Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT),
- Femmes solidaires,
- Institut national d'aide aux victimes et de médiation (Inavem),
- FLAG ! Association des policiers et gendarmes LGBT,
- SOS homophobie.

Les personnalités scientifiques

- **Catherine CAVALIN**, sociologue, Sciences Politiques (France),
- **Stéphanie CONDON**, géographe, Ined (France),
- **Eric DEBARBIEUX**, sociologue (France),
- **Lavinia GIANETTONI**, sociologue, Université de Lausanne (Suisse),
- **Maryse JASPARD**, socio-démographe, Université Paris 1 (France),
- **Marylène LIEBER**, sociologue, Université de Genève (Suisse),
- **Anne-Marie OFFERMANS**, sociologue, Université Libre de Bruxelles (Belgique),
- **Patrizia ROMITO**, Professeure de Psychologie sociale, Université de Trieste (Italie).

Partie 1 : Présentation de l'enquête

A. Une enquête pour éclairer les politiques publiques et informer la population sur les violences

L'enquête *Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes* (dite Virage) est une enquête de grande envergure réalisée auprès de 27 268 femmes et hommes, dont l'objectif est de mesurer l'ampleur des violences subies tant par les femmes que par les hommes.

Cette grande opération statistique est une initiative de chercheuses de l'Ined visant à répondre au besoin de renouvellement des connaissances sur les violences à l'encontre des femmes exprimé dès 2009 par la Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle appelait de ses vœux la réalisation d'une enquête actualisant et approfondissant les résultats issus de l'enquête pionnière sur le thème en France, l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) réalisée en 2000 par le Centre de recherche de l'institut démographique de l'Université Paris 1 (Cridup).

L'équipe de l'enquête Virage s'est également attaché à prendre en considération les recommandations de la Convention européenne pour l'élimination des violences faites aux femmes (dite convention d'Istanbul, ratifiée par la France en 2011) qui enjoint les États signataires à mesurer les violences fondées sur les rapports de genre et à mieux évaluer les conséquences sur les victimes selon les standards internationaux. Elle est la seule enquête de victimation actuellement réalisée en France répondant aux standards internationaux édités par l'ONU en matière de mesure des violences à l'encontre des femmes.

Quinze ans après l'Enveff, l'enquête Virage comble ainsi les besoins de connaissances ainsi exprimés, malgré l'existence de données ministérielles et d'enquêtes de victimation, car elle prend en compte l'ensemble des situations où se produisent les violences (espaces publics, lieux d'étude, de travail, relation de couple, cadre familial et entourage proche) et la multiplicité des formes qu'elle peut prendre pour caractériser la situation des victimes. Elle permet de contextualiser et d'explorer les conséquences des violences sur les victimes, leur état de santé et leurs parcours scolaires, professionnels, familiaux et conjugaux.

B. Les objectifs et apports de l'enquête Virage

L'objectif central de l'enquête *Violences et rapports de genre* (Virage) est d'approfondir les connaissances sur les violences. Elle pose pour hypothèse que leur degré de gravité ne peut être saisi que par la description fine de leur nature (verbales, psychologiques, physiques, sexuelles...), de leur fréquence et cumul, de leur ancienneté, des contextes et circonstances où elles se produisent

(famille, travail, espaces publics, etc.), des liens existant entre les auteurs et les victimes (familiaux, par une connaissance, inconnus, etc.) et des conséquences sur le devenir des personnes (blessures, peur, perturbations des trajectoires scolaires, professionnelles, familiales, etc.). Elle porte une attention particulière au sexe des victimes et au sexe des auteur.e.s et replace les situations de violence dans le cadre plus global des inégalités de genre.

Plus précisément, il s'agit de :

- Décrire et comparer les violences subies par les femmes et celles subies par les hommes, pour adapter la prévention à la situation respective des femmes et des hommes.
- Estimer le nombre de personnes aujourd'hui adultes ayant subi des violences intrafamiliales (violences sexuelles et maltraitance) durant leur enfance ou adolescence. Décrire leurs parcours.
- Estimer le nombre d'enfants vivant dans des familles où il y a des violences conjugales et décrire leur situation.
- Estimer le nombre de victimes de violences psychologiques, physiques et sexuelles au travail et étudier les liens entre violences, harcèlement moral et harcèlement sexuel.
- Analyser le contexte familial, social, culturel et économique des situations de violences.
- Analyser les conséquences de ces violences sur les trajectoires scolaires, professionnelles, conjugales, familiales.
- Étudier les liens entre les violences et les discriminations subies par les personnes migrantes, LGBT (lesbiennes, gays, bisexuelles et trans) ou en situation de handicap.
- Comprendre pourquoi et comment certaines victimes parviennent à s'extraire des violences quand d'autres cumulent les difficultés au cours de leur vie, en étudiant les recours et démarches entamés ou non par ces personnes (démarches auprès des professionnel.le.s de santé, des travailleur.e.s sociaux, de la police ou gendarmerie, de la justice).
- Construire une source de données sur les violences fondées sur les rapports de genre comparable à celles d'autres pays européens.
- Évaluer les politiques publiques conduites depuis 15 ans, en actualisant les connaissances sur les violences faites aux femmes et en comparant les données à celles produites par l'Enveff en 2000, grâce à un questionnaire proche.

Pour répondre à ces questionnements, l'enquête Virage se décompose en plusieurs volets. Un volet principal réalisé par téléphone sur un échantillon aléatoire représentatif des personnes vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire et des volets complémentaires sur internet afin d'éclairer le vécu des populations généralement peu présentes dans les enquêtes sur échantillon aléatoire : populations étudiantes, populations LGBT et populations victimes de violences ayant recours aux associations d'aide aux victimes. Les résultats de ces volets complémentaires seront rendus publics ultérieurement.

C. La présentation de l'enquête et son questionnaire

L'enquête a été présentée comme une recherche scientifique sur les modes de vie, la santé et les situations d'insécurité. L'objectif de cette présentation était que tout le monde se sente concerné pour éviter que les personnes pensant ne pas avoir été confrontées à des violences refusent de participer à l'enquête. Le questionnaire est structuré en neuf sections. À l'instar de l'Enveff, il démarre par des questions générales de présentation de la personne enquêtée afin d'établir une relation de confiance avec l'interviewé.e et permettre ensuite une meilleure réception des questions plus sensibles. Les questions relevant les actes de violence ne viennent qu'après le recueil de données contextuelles (caractéristiques sociodémographiques des enquêté.e.s et de leur conjoint.e), les éléments de biographie et leur état de santé. Il fallait en moyenne une demi-heure pour répondre à l'ensemble de ces questions.

Sept sections enregistrent les agressions subies au cours des douze derniers mois dans les différentes sphères de vie : études, travail, espaces publics¹, relation de couple actuelle et passée. La huitième section est consacrée aux violences subies au sein de la famille² de la naissance au jour de l'enquête. Enfin, dans une dernière section, sont questionnées les violences vécues au cours de la vie, avant les 12 derniers mois, dans toutes les sphères de vie hors famille.

Les sections consacrées aux violences sont structurées de la même manière. Pour faire émerger progressivement les situations de violences, seuls des faits sont évoqués. La violence n'est jamais nommée. Pour chacun des faits, les enquêté.e.s indiquent leur fréquence de survenue. Puis, pour chaque nature de faits (psychologiques, physiques, sexuels, etc.) les répondant.e.s indiquent la gravité subjective des faits subis et les auteur.e.s. Ensuite, des éléments de contextualisation et les conséquences des violences subies sont questionnés sur les faits jugés les plus graves.

La durée moyenne du questionnaire était de 62 minutes. Cette durée était réduite lorsque les enquêté.e.s n'avaient pas subi de violences mais plus longue lorsque des violences étaient déclarées.

D. Le protocole de l'enquête

La collecte des données a été menée du 10 février 2015 au 13 novembre 2015, (soit pendant 9 mois) auprès d'un échantillon représentatif de 27 268 personnes (15 556 femmes et 11 712 hommes) âgées de 20 à 69 ans et résidant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine. La passation du questionnaire Virage se faisant uniquement en français, les personnes enquêtées devaient

¹ L'espace public constitue ici un cadre hétérogène regroupant une grande diversité de situations où se rencontrent des personnes plus ou moins connues et des inconnus : les relations avec des professionnels, les déplacements dans les espaces publics (y compris les transports en commun), les relations avec les voisins, etc.

² Nous entendons par famille : les parents ou conjoints des parents, les personnes de la famille ou proches de la famille, les amis intimes ou encore les personnes aidant régulièrement dans les activités de la vie courante.

également être francophones ou parler assez couramment le français pour comprendre les questions et y répondre sans l'intervention d'une tierce personne.

Les informations ont été recueillies par l'Institut de sondage MV2. Ce dernier a été sélectionné à la suite d'un appel d'offre de marché européen pour mener à bien cette opération de collecte de données. Expérimenté en enquête téléphonique, il a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de recherche, qui a assuré le suivi complet du terrain pendant sa durée.

L'enquête Virage est multimode. La collecte s'est faite en priorité par téléphone avec saisie informatique directe des réponses par des enquêtrices et enquêteurs professionnel.le.s (méthode Cati). Cela a été le cas de 98% des interviews. Si le ménage comprenait plusieurs personnes répondant aux critères de sélection, la personne interrogée était sélectionnée aléatoirement par la méthode Kish pour garantir la représentativité de l'enquête. Ainsi, l'enquête est représentative de la population âgée de 20 à 69 ans résidant en France métropolitaine en ménage ordinaire. La collecte a également été réalisée en ligne lorsque les personnes désignées par la méthode Kish, lors du contact téléphonique ne pouvaient ou ne voulaient pas répondre oralement (personnes ayant des difficultés à s'isoler dans un cadre confidentiel, etc.). Au total, 2 % des interviews ont été réalisées par interface Cawi (Collecte assistée par web et informatique).

Afin de contacter des ménages absents des annuaires téléphoniques, un échantillon aléatoire de téléphones fixes et un autre de téléphones portables ont été constitués. Des numéros ont été générés par ordinateur en respectant une certaine distribution du type de ligne : France télécom (préfixes « 01 » à « 05 » – 67% des numéros générés), lignes en dégroupage (préfixes « 09 » – 13%), et lignes de mobiles (préfixes en « 06 » – 19% – et « 07 » – 1%). Pour s'adapter au mieux aux pratiques des utilisatrices et utilisateurs, la notion de mobile exclusif est assez large. Ont répondu par mobile, les enquêté.e.s qui n'ont pas de téléphone fixe dans leur résidence principale ou ne répondent pas au téléphone fixe quand ils ne connaissent pas le numéro de la personne appelante.

Le protocole de l'enquête prévoyait d'informer les ménages lorsque cela était possible de l'appel d'une enquêtrice ou d'un enquêteur. Concernant les appels sur ligne fixe, près de la moitié des adresses correspondant aux numéros générés ont pu être trouvées en recourant aux annuaires inversés. Pour ces numéros, une lettre avis était adressée. Lorsque l'adresse n'avait pas été retrouvée, une prise de contact particulière était prévue afin d'expliquer la méthode aléatoire et les mesures prises pour assurer l'anonymat. Si la personne le souhaitait, une lettre avis pouvait être envoyée. Pour les numéros de téléphone mobile, un texto était envoyé la veille de l'appel. Chaque numéro de téléphone était composé jusqu'à 20 fois, si nécessaire, à des heures et des jours différents. Des rendez-vous d'appel pouvaient être pris, et le questionnaire pouvait être rempli en plusieurs fois.

E. Les enquêteurs et leur accompagnement

Au total, 43 enquêteurs et 67 enquêtrices ont été formé.e.s de février à juin 2015 pour effectuer les entretiens téléphoniques. Leur formation s'est déroulée sur 4,5 jours. Les enquêtrices et enquêteurs ont été sensibilisé.e.s à la question des enquêtes aléatoires (pour éviter au maximum les refus), au thème de l'enquête, et se sont entraîné.e.s à la passation de la phase de contact et du questionnaire de l'enquête.

Trois plages horaires de passation ont été fixées. Du lundi au vendredi de 10h à 17h et de 17h à 21h. Le samedi, le questionnaire était passé de 10h à 17h. Compte tenu de la durée du questionnaire, certains entretiens se sont poursuivis au-delà des horaires fixés.

Le suivi quotidien de la collecte était assuré par des superviseur.e.s et des écoutant.e.s de l'institut de sondage d'une part mais aussi par l'équipe de l'Ined. Sa présence continue a été très importante pour conforter le travail des superviseur.e.s et des écoutant.e.s et assurer la qualité du travail des enquêteurs et des enquêtrices.

Compte tenu du sujet et suite aux expériences d'enquêtes similaires, un dispositif particulier a été mis en place lors de la collecte de données.

Dès le début de la collecte, des débriefings collectifs hebdomadaires ont été mis en place. Les enquêteurs et les enquêtrices avaient la possibilité d'être accompagné.e.s au moment de la passation d'un questionnaire s'ils le souhaitaient. Parfois, des débriefings informels étaient réalisés après la passation d'un questionnaire difficile. Enfin, MV2 a mis en place un accompagnement psychologique des enquêteurs et des enquêtrices. Ces dernier.e.s avaient la possibilité de rencontrer une psychologue s'ils en éprouvaient le besoin.

En moyenne, au plus fort de la collecte, entre 60 et 70 enquêteurs et enquêtrices étaient présent.e.s en semaine, et une quarantaine le samedi.

F. Dispositif d'orientation des enquêté.e.s

Le protocole de collecte prévoyait d'informer à la fin de l'entretien toutes les personnes enquêtées de l'existence d'associations d'aide aux victimes qu'elles aient ou non déclaré des violences au cours de leur entretien. Pour les femmes c'est le numéro 3919 qui était indiqué et pour les hommes le 08Victimes, c'est-à-dire le numéro de l'Inavem.

Les coordonnées d'autres associations pouvaient également être indiquées selon les déclarations des enquêté.e.s : SOS homophobie, Suicide-écoute, FDFA (si la personne est en situation de handicap), Voix de femme (mariage forcé), etc.

G. La qualité de l'échantillon

Comparé à la population de France métropolitaine de même âge décrite par le recensement de 2012, l'échantillon de l'enquête Virage présente des distorsions liées aux modes de vie actuels et à la disponibilité des personnes à répondre aux questions.

Des coefficients de redressement ont été appliqués à chaque personne afin d'améliorer la représentativité de l'échantillon. Ces coefficients opèrent un calage exact sur les structures métropolitaines issues du recensement de 2012 selon l'âge, le diplôme, le lieu de naissance, la catégorie socio-professionnelle, le type de ménage et la région.

Partie 2 : Premiers résultats sur les violences sexuelles

A. Virage : Un questionnement approfondi sur les violences sexuelles

1. *Violences sexuelles : catégories d'enquête, catégories juridiques*

Les premières mesures des violences sexuelles dans les enquêtes quantitatives en France sont désormais assez anciennes. La première enquête à avoir interrogé les personnes sur la survenue de violences sexuelles est l'enquête Analyse des Comportements Sexuels en France, menée en 1992 (Bozon, 1993). Elle a institué les fondements d'une méthodologie qui repose sur l'absence de référence aux catégories juridiques dans les questions posées aux personnes enquêtées. L'ACSF a ainsi interrogé sur la survenue de « rapports sexuels imposés par la contrainte », tandis que les enquêtes ultérieures (Baromètres Santé, Enveff, EVS, CVS) ont utilisé les termes de « rapports sexuels forcés ». Le questionnement sur les violences sexuelles a aussi été élargi dans ces enquêtes, en introduisant la notion d'« attouchements » pour enregistrer les actes relevant de l'agression sexuelle, et de « tentative de rapports sexuels forcés » pour saisir les tentatives de viols.

Les chercheur.e.s ont donc privilégié dans la formulation des questions la description d'actes susceptible d'être comprise de façon similaire par les enquêté.e.s, alors qu'une référence aux termes juridiques risquait de poser le problème de la connaissance par les enquêté.e.s des actes contenus dans ces catégories. Les chercheuses de l'Enveff ont aussi justifié l'absence d'utilisation du mot « viol » par la charge émotionnelle qu'il est susceptible de contenir, par la multiplicité des représentations d'un individu à l'autre et par le risque de sous-déclaration que son usage ferait courir [Jaspard, 2005].

La tentation est cependant grande d'assimiler viols et rapports forcés, agressions sexuelles et attouchements. Ainsi, lorsque l'Enveff estimait le nombre de rapports sexuels forcés à 48 000 par an parmi les femmes âgées de 20 à 59 ans, la plupart des publications ont repris cette information en indiquant « 48 000 viols par an ». Or la catégorie des rapports sexuels forcés ne renvoie pas exactement à la qualification juridique du viol, qui est définie comme « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise » (art. 222.23 CP)³. La catégorie « attouchement » est également assez éloignée de la définition juridique des autres agressions sexuelles puisque « constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. » (art.222.21 CP).

On peut s'interroger sur ce qui est réellement contenu dans le vocable « rapports sexuels forcés » dans la mesure où la notion même de rapports sexuels renvoie à des représentations qui peuvent

³ Le viol se distingue des autres agressions sexuelles par l'acte de pénétration sexuelle et inclut la pénétration forcée de la bouche, du sexe ou de l'anus. La pénétration peut être commise par le sexe, les doigts ou un objet, ou par tout autre moyen.

varier fortement d'un individu à l'autre. De plus, la seule mention de la force peut être considérée comme réductrice par rapport à l'ensemble des conditions du non-consentement évoquées dans le Code Pénal (violence, contrainte, menace ou surprise), la surprise incluant par exemple le fait d'être endormie ou droguée.

Finalement, les catégories d'enquête que sont les rapports sexuels forcés et les attouchements sont susceptibles de ne pas enregistrer certains actes qui relèveraient des catégories juridiques viols et agressions sexuelles (comme les fellations forcées par exemple) – certaines personnes ne reconnaissant pas les violences qu'elles ont vécues dans ces termes –, ou au contraire d'intégrer des actes qui ne sont pas contenus dans les qualifications juridiques.

Encadré 1 : La qualification et la répression pénale du viol et des autres agressions sexuelles

Le Code Pénal (CP) français distingue trois classes d'infractions : les contraventions, les délits et les crimes, suivant leur gravité. Le **viol** est un **crime** jugé en cour d'assises, et est défini comme « *tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise* » (article 222-23 CP). Il peut s'agir d'une pénétration vaginale, anale, buccale (fellation), digitale (pénétration avec le doigt) ou d'une pénétration au moyen d'un objet commise sur autrui. Les **agressions sexuelles** autres que le viol constituent un **délit** et sont jugées devant le tribunal correctionnel. Elles sont définies comme « *toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise* » (articles 222-22 et 222-27 CP). Les actes visés peuvent être des attouchements du sexe subis ou à faire, des caresses de nature sexuelle ou une pénétration à faire sur son agresseur.

L'auteur.e d'un viol ou d'une tentative de viol encourt une peine de **quinze ans de réclusion criminelle** (article 222-23 CP). Si le viol ou la tentative de viol est commis avec une ou plusieurs circonstances aggravantes prévues par la loi (tableau 1), la peine encourue est majorée : par exemple, vingt ans de réclusion criminelle sont encourus si le viol est commis sur un.e mineur.e de quinze ans, est perpétré par un.e ascendant.e ou une personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait, ou s'il est réalisé par le ou la conjoint.e ou le ou la concubin.e de la victime ou le ou la partenaire lié.e à la victime par un pacte civil de solidarité (mais aussi l'ancien.ne conjoint.e, partenaire pacsé.e ou concubin.e) en vertu de l'article 222-24 CP. Trente ans de réclusion criminelle est la peine encourue si le viol a entraîné la mort de la victime (art. 222-25 CP). Enfin, la réclusion criminelle à perpétuité sanctionne le viol précédé, accompagné ou suivi de tortures ou d'actes de barbarie (article 222-26 CP).

Concernant les agressions sexuelles autres que le viol, celles-ci sont punies de **cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende** (articles 222-27 et 222-31 du CP). L'agression sexuelle avec circonstances aggravantes est punie de sept ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende, voire de dix ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (articles 222-28 à 222-30 CP). À titre d'exemple, les agressions sexuelles commises par un.e ascendant.e ou par toute autre personne ayant sur la victime,

âgée de moins de quinze ans au moment des faits, une autorité de droit ou de fait sont un délit punissable de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende (article 222-30 CP). Enfin, en cas de viol incestueux ou d'agression sexuelle incestueuse « *commis contre un mineur par une personne titulaire sur celui-ci de l'autorité parentale, la juridiction de jugement doit se prononcer sur le retrait total ou partiel de cette autorité* » (article 222-31-2).

Tableau 1 : Les circonstances aggravantes en cas de viol ou d'agression sexuelle

	Année d'adoption
1. lorsqu'il a entraîné une mutilation ou une infirmité permanente	1992
2. lorsqu'il est commis sur un.e mineur.e de quinze ans	1980
3. lorsqu'il est commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de l'auteur.e	1980
4. lorsqu'il est commis par un.e ascendant.e légitime, naturel.le ou adoptif.ve, ou par toute autre personne ayant autorité sur la victime	1980
5. lorsqu'il est commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions	1980
6. lorsqu'il est commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur.e ou de complice	1980
7. lorsqu'il est commis avec usage ou menace d'une arme	1980
8. lorsque la victime a été mise en contact avec l'auteur.e des faits grâce à l'utilisation, pour la diffusion de messages à destination d'un public non déterminé, d'un réseau de communications électroniques	1998 et 2011
9. lorsqu'il a été commis à raison de l'orientation et identité sexuelle de la victime	2003 et 2012
10. lorsqu'il est commis en concours avec un ou plusieurs autres viols commis sur d'autres victimes	2005
11. lorsqu'il est commis par le ou la conjoint.e ou le ou la concubin.e de la victime ou le ou la partenaire lié.e à la victime par un pacte civil de solidarité	2006
12. lorsqu'il est commis par une personne agissant en état d'ivresse manifeste ou sous l'emprise manifeste de produits stupéfiants	2007
13. lorsqu'il est commis, dans l'exercice de cette activité, sur une personne qui se livre à la prostitution y compris de façon occasionnelle	2016

Source : Debauche, 2011

2. Virage : faire le lien entre catégories d'enquêtes et catégories juridiques

Le questionnaire de l'enquête Virage a ainsi intégré un dispositif qui permet d'explicitier le contenu des catégories « rapports sexuels forcés » et « attouchements »⁴. Pour chacun des contextes de vie investigués (études, travail, relation de couple actuelle et passée, famille et proches, espaces publics), les enquêté.e.s étaient interrogé.e.s d'abord sur la survenue (au cours des douze mois) d'actes qui semblaient risquer d'être mal saisis par le terme « attouchements » : pour les femmes, il était demandé « quelqu'un a-t-il, contre votre gré, touché vos seins ou vos fesses, vous a coincé pour vous embrasser, s'est frotté ou collé contre vous », et pour les hommes « quelqu'un s'est-il, contre votre gré, frotté ou collé contre vous ? ». Cette première question est formulée différemment pour les femmes et les hommes, car lors des tests de nombreux hommes ont accueilli l'idée d'être embrassé de force ou se voir toucher les fesses avec des rires, confiant aux enquêtrices regretter de ne pas y avoir été confrontés. Si pour les femmes, la formulation correspond donc à des attouchements forcés, pour les hommes, on parlera dans ce texte de « pelotage ».

Deux questions étaient ensuite posées : « vous a-t-on forcé à faire ou à subir des attouchements du sexe, a-t-on essayé ou est-on parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré ? » puis « vous a-t-on forcé à d'autres actes ou pratiques sexuels ? ». Alors que la deuxième question est devenue classique dans les enquêtes, la troisième avait pour objectif d'enregistrer des actes qui n'auraient pas forcément été déclarés dans la question précédente, en particulier par la population masculine pour laquelle se percevoir comme victime de « rapport sexuel forcé » est probablement plus délicate que pour les femmes, d'autant que cette formulation a historiquement été conçue pour interroger ces dernières. En cas de réponse positive à l'une de ces deux questions qui concernent les attouchements du sexe, le viol et sa tentative, une série d'agissements (tableau 2) était énoncée à haute voix et l'enquêté.e devait indiquer celles qui avaient été subies, ce qui permet de reclasser *a posteriori* dans les catégories juridiques les actes mentionnés. Ainsi, dans l'enquête Virage les classements opérés ne dépendent pas des représentations des personnes interrogées.

L'enquête Virage permet de plus de décrire de façon détaillée les modalités et les contextes des violences sexuelles déclarées. De façon systématique, il était demandé aux enquêté.e.s ayant répondu positivement à l'une des trois questions sur les violences combien de fois ces actes s'étaient produits, par combien de personnes ils avaient été commis, et quelle était la caractérisation du ou

⁴ D'autres questions permettent de mesurer les actes relevant du harcèlement sexuel au travail, dans les études ou dans l'espace public, qui ne sont pas intégrés à cette étude.

des auteur.e.s. Une question permettait aussi à la personne enquêtée d'estimer le degré de gravité des actes qu'elle venait de déclarer.

Tableau 2 : Liste détaillée des actes dans le questionnaire de l'enquête Virage

Actes listés	Catégorie juridique de rattachement
1. <i>Si femme</i> Une pénétration du sexe ou de l'anus par les doigts ou un objet <i>Si homme</i> Une pénétration de l'anus par les doigts ou un objet (<i>que vous avez subie</i>)	Viol
2. Une pénétration de la bouche par le sexe (<i>fellation forcée</i>)	
3. Autre rapport sexuel avec un tiers	
4. Une tentative de pénétration de la bouche par le sexe (<i>tentative de fellation forcée</i>)	Tentative de viol
5. <i>Si femme</i> (Q1=2) Une tentative de pénétration du sexe ou de l'anus <i>Si homme</i> (Q1=1) Une tentative de pénétration de l'anus	
6. Des attouchements du sexe que vous avez subis (<i>y compris avec la langue</i>)	Agression sexuelle
7. <i>Si femme</i> Des attouchements du sexe que vous deviez faire <i>Si homme</i> Des attouchements du sexe que vous deviez faire (<i>y compris avec la langue</i>)	
8. <i>Si femme</i> [Être forcé à] montrer vos seins, votre sexe, vous dénuder <i>Si homme</i> [Être forcé à] Montrer votre sexe, vous dénuder	
9. <i>Si homme</i> Une pénétration que vous deviez faire	
10. <i>Si femme</i> Quelqu'un a-t-il contre votre gré touché vos seins ou fesses, vous a coincée pour vous embrasser, s'est frotté ou collé contre vous <i>Si homme</i> Quelqu'un s'est-il contre votre gré frotté ou collé contre vous	
11. [Être forcé.e à] visionner des films pornographiques	Catégorie à déterminer selon le contexte
12. [Être forcé.e à] être filmé.e lors d'un rapport sexuel	
13. [Être forcé.e à] pratiques sado-masochistes	
14. [Être forcé.e à] pratiques échangistes	
15. [Être forcé.e à] prostitution	
16. Autre	

Virage s'inscrit dans la lignée de l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) et se sert des enseignements tirés des enquêtes portant sur la sexualité, comme ACSF et CSF. Enfin, elle a été menée à une période où les enquêtes annuelles de victimation, Cadre de vie et sécurité, publient annuellement des indicateurs de violences interpersonnelles. Dans cette partie, il s'agira de mettre en lumière les apports de Virage face aux différentes enquêtes existantes. Les comparaisons porteront certes sur les indicateurs obtenus mais aussi sur les protocoles de collecte qui expliquent les différences entre les enquêtes.

B. Des catégories d'enquêtes aux catégories juridiques

1. Les violences sexuelles au cours des 12 derniers mois

a. Les déclarations de violences sexuelles par espace de vie

Dans la continuité de la méthodologie développée dans le cadre de L'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (Enveff, 2000), l'enquête Virage interroge les personnes sur les violences vécues dans les différents espaces de vie séparément. Ainsi, les personnes interrogées ont pu déclarer les violences sexuelles selon qu'elles s'étaient produites dans le cadre des études, du travail, dans les espaces publics (au sens large), dans le cadre du couple ou de relations avec un.e ex-conjoint.e (y compris avec un.e petit.e ami.e ou dans une relation de couple non cohabitante) et dans le cadre de la famille et des relations avec les proches.

Le tableau 3 présente la proportion de personnes ayant répondu positivement à l'une des trois questions sur les violences sexuelles⁵ sur les douze mois précédant l'enquête au sein de chaque espace de vie investigué.

Tableau 3 : Proportions dans les 12 derniers mois et effectifs annuels de victimes estimés de violences sexuelles (hors harcèlement sexuel et exhibitionnisme) par espace de vie

Espace de vie	Femmes		Hommes	
	% de victimes sur un an	Effectif estimé de victimes sur un an	% de victimes sur un an	Effectif estimé de victimes sur un an
Famille et proches	0,10	20 000	0,03	5 000
Études	1,78	24 000	1,63	18 500
Travail	1,04	128 000	0,50	67 500
Couple	0,28	40 500	0,15	21 500
Ex-conjoint.e	0,24	25 500	0,04	4 500
Autres espaces (dont espaces publics)	1,90	381 000	0,47	90 500
Tous espaces de vie ⁽¹⁾	2,90	580 000	1,03	197 000

Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

Note 1. Une personne pouvant avoir déclaré des faits dans plusieurs sphères, ce chiffre n'est pas égal à la somme des sphères.

Si l'on considère l'ensemble des contextes de vie, 2,90 % des femmes déclarent avoir vécu au moins une forme de violence au cours des douze mois précédant l'enquête, soit près de 580 000 femmes.

⁵ A l'exclusion du harcèlement et de l'exhibitionnisme également investigués dans l'enquête mais qui feront l'objet de publications ultérieures.

L'espace public est le contexte où les violences sexuelles (hors exhibitionnisme ou harcèlement) sont les plus fréquentes, puisque 1,90 % des femmes (soit 381 000 personnes) y rapportent au moins une forme de violence sexuelle. La notion d'espaces publics doit ici être comprise dans un sens relativement large : les enquêteur.e.s précisaient au début du module que « *les questions suivantes concernent des faits qui ont pu se produire au cours des douze derniers mois dans les espaces publics : rue, transports, voisinage, bars, commerces, salles de sport, services administratifs, etc. Ces faits ont aussi pu se produire avec des professionnels dans l'exercice de leurs fonctions (médecins, travailleurs sociaux, artisans, policiers...).* Ne mentionnez pas des faits qui se sont produits avec votre famille ou un.e conjoint.e ou ex-conjoint.e. ». Ces violences sexuelles vécues dans les espaces publics ne sont pas toujours commises par des inconnu.e.s.

Le deuxième espace où les femmes déclarent le plus de violences sexuelles, toutes formes confondues, est le contexte des études. Il faut noter que la proportion de victimes présentée pour cet espace dans le tableau 3 est calculée par rapport aux personnes ayant effectivement été en études au cours des douze mois précédant l'enquête. Si l'on rapportait les déclarations à l'ensemble de la population, la proportion serait bien plus faible. Parmi les femmes ayant suivi des études au cours des douze mois ayant précédé l'enquête, 1,78 % déclarent au moins une fois une forme de violence.

Parmi les femmes ayant travaillé au cours des douze mois précédant l'enquête, 1,04 % déclarent au moins une forme de violence sexuelle, ce qui représente 0,6 % de l'ensemble des femmes, soit plus de 128 000 femmes.

Au total, 2,57 % des femmes de 20 à 69 ans ont déclaré avoir vécu au moins une forme de violence sexuelle dans le cadre du travail, des études ou des espaces publics.

Les violences déclarées dans des espaces dits « privés » sont beaucoup moins fréquentes que pour les trois espaces précédents, ce qui s'explique notamment par le fait que la question sur les attouchements des seins et des fesses, être embrassée de force et le pelotage n'était pas posée dans le cadre des relations avec un.e conjoint.e ou un.e ex-conjoint.e, ces pratiques étant difficilement perçues comme des agressions dans le cadre de relations affectives actuelles ou récemment rompues. Or les agressions de ce type constituent une part importante des actes mentionnés dans les trois espaces de vie précédents.

Dans le cadre des relations conjugales, 0,28 % des femmes déclarent avoir subi au moins une forme de violence sexuelle de la part de leur partenaire au cours des douze mois précédant l'enquête.

Parmi les femmes ayant eu des contacts avec un.e ex-conjoint.e au cours de ces douze mois avant l'enquête, 0,24 % déclarent avoir au moins subi dans ce cadre des attouchements du sexe, une tentative de rapport forcé, un rapport sexuel forcé ou une autre pratique sexuelle imposée.

Enfin, 0,10 % des femmes de 20 à 69 ans déclarent avoir subi au moins une forme de violence sexuelle dans le cadre de relations avec leur famille ou leurs proches au cours des douze derniers mois. Cette proportion peut sembler faible, cependant il faut noter que la plupart des violences sexuelles intrafamiliales se produisent pendant la jeunesse. Les femmes interrogées ici sont toutes majeures et ont pu pour une part rompre les liens avec leur famille ou mettre fin à des violences qui auraient débuté plus tôt.

Au total, ce sont 0,43 % des femmes qui déclarent au moins une forme de violence sexuelle dans le cadre de relations « privées », c'est-à-dire dans le cadre familial ou conjugal au sens large.

En ce qui concerne les hommes, ce sont 1,03 % d'entre eux qui déclarent une forme de violence sexuelle au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Le détail par espace de vie donne à voir des situations de violence assez différentes de celles déclarées par les femmes. Ainsi, l'espace de victimation le plus fréquent est celui des études, pour ceux ayant fréquenté un établissement scolaire ou d'enseignement supérieur au cours des douze mois précédant l'enquête, puisqu'ils sont 1,63 % à déclarer des violences dans un tel contexte. Cette situation concerne de fait les hommes les plus jeunes, qui déclarent le plus fréquemment des violences. Il est également possible qu'à l'instar des femmes, les hommes les plus jeunes soient plus exposés à certains actes de violence sexuelle et les dénoncent davantage. L'espace professionnel est le deuxième espace où les violences sont les plus fréquentes (0,50 %), juste avant l'espace public (0,47 %). Si on rapporte les violences subies dans le cadre des études ou du travail à l'ensemble de la population, ce sont 0,10 et 0,40 % des hommes qui sont confrontés à de telles violences.

Dans les espaces privés, les hommes déclarent des violences très peu fréquentes. Ainsi, ils sont 0,20 % à déclarer des attouchements, des tentatives de rapport forcé, des rapports forcés ou d'autres pratiques sexuelles imposées au cours des douze derniers mois. Dans les relations avec un.e ex-conjoint.e, ils ne sont que 0,04 %, et dans le cadre de relations avec la famille 0,03 %. Ainsi, si les hommes sont exposés à des violences de nature sexuelle dans les espaces dits publics, ils sont une petite minorité à déclarer des atteintes sexuelles dans le cadre de relations privées, conjugales ou familiales.

b. Reconstruire les catégories juridiques

L'ensemble des violences sexuelles dont il est question ici (attouchements des seins et des fesses, baisers forcés, pelotage, attouchements du sexe, viols et tentatives de viol) correspond à ce qui est enregistré dans les autres enquêtes comme « attouchements sexuels, tentatives de rapport forcé et rapports forcés ». Lorsque les personnes interrogées déclaraient des attouchements du sexe, des tentatives de rapports forcés, des rapport forcé ou d'autres pratiques sexuelles imposées (questions 2 et 3, §A.2.), les enquêteur.e.s leur demandaient de préciser la nature des actes vécus en leur lisant

une liste d'acte. Il s'agissait en effet d'éviter de mettre les enquêté.e.s mal à l'aise en leur demandant de formuler à voix haute des choses explicites ou crues. Cette liste détaillée d'actes a permis de reconstituer *a posteriori* les catégories juridiques, avec les affectations détaillées dans le tableau 2. Ce travail de qualification à partir de l'énoncé d'actes ne peut bien sûr pas remplacer le travail qui serait effectué par des magistrats, qui prennent en compte des éléments de contexte dont nous ne disposons pas, mais nous permet toutefois d'estimer des proportions de victimes par catégorie juridique.

c. Estimer le nombre de victimes et le nombre de viols

Le tableau 4 présente les proportions de victimes des différentes violences sexuelles investiguées selon la catégorie juridique des actes déclarés. Il faut noter qu'une même personne, pour un même espace de vie, peut mentionner des actes relevant du viol et de la tentative, par exemple, ou du viol et de l'agression sexuelle. Par ailleurs nous ne tenons pas compte ici des fréquences, or de nombreux actes ont été déclarés comme s'étant produit plusieurs fois.

Tableau 4 : Proportions dans les 12 derniers mois et effectifs annuels estimés de victimes de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme) par catégorie juridique et par sexe.

Catégorie juridique	Femmes		Hommes	
	%	Effectif de victimes	%	Effectif de victimes
Viol	0,26	52 500	0,01	2 500
Tentative de viol	0,18	37 000	0,01	1 000
Autre agression sexuelle	2,76	552 500	1,00	185 000
Autre acte ou pratique sexuel.le forcé.e ⁽¹⁾	0,05	10 000	0,08	15 500
Toutes catégories juridiques ⁽²⁾	2,90	580 000	1,03	197 000
Effectif observé	15 556		11 712	

Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

Notes : 1. La catégorie Autre acte ou pratique sexuel.le forcé.e regroupe plusieurs modalités de violences sexuelles qui ne peuvent être classées dans les catégories juridiques au vu des informations disponibles.

2. Une personne pouvant avoir déclaré des faits dans plusieurs espaces de vie, ce chiffre n'est pas égal à la somme des sphères.

Parmi les femmes de 20 à 69 ans, 0,26 % déclarent avoir vécu un viol au moins au cours des douze mois précédant l'enquête. Cela correspond à 52 000 femmes de 20 à 69 ans victimes de viols sur un an. 0,18 % déclarent au moins une tentative de viol, soit 37 000 victimes de tentatives par an. Les autres agressions sexuelles dans l'année concernent 2,76 % des femmes, soit 552 500 victimes. Les autres actes ou pratiques sexuels forcés, pour lesquels il est impossible de déterminer la catégorie juridique en l'absence d'autres informations, sont déclarés par 0,05 % des femmes, soit 10 000 victimes annuelles. En tenant compte des victimations multiples vécues par certaines femmes, ce

sont au total près de 580 000 femmes de 20 à 69 ans qui sont victimes d'agressions sexuelles dans l'année.

Les hommes sont victimes de viols et de tentatives dans des proportions bien moindres, dans la mesure où les viols vécus par les hommes l'ont été principalement pendant l'enfance ou l'adolescence. Les hommes déclarent en revanche assez fréquemment du pelotage puisque 1,0 % d'entre eux rapportent d'autres agressions sexuelles que le viol ou la tentative au cours des douze mois précédant l'enquête. Il faut cependant noter que la grande majorité de ces actes ont été qualifiés de « pas graves » ou « peu graves » lors de la question sur la gravité ressentie par les enquêtés (voir § D.2.). Les hommes rapportent aussi davantage d'actes pour lesquels la catégorie juridique ne pouvait être déterminée (0,08 %), en particulier les modalités « rien de tout cela » ou « autres ».

Si l'on observe les proportions de victimes par espace de vie (tableau 5), les viols concernent 0,41 % des femmes ayant suivi des études au cours des douze derniers mois. Par ailleurs, 0,18 % des femmes en couple ont subi un viol de la part de leur partenaire dans l'année, et 0,09 % de la part d'un.e ex-conjoint.e. Dans l'espace public, 0,05 % des femmes de 20 à 69 ans déclarent un viol et dans la famille ou les relations avec des proches, 0,02 %. Les tentatives de viol sont principalement déclarées dans le cadre des relations de couple ou avec un.e ex-conjoint.e (0,14 % et 0,09 %). Aucune femme n'a déclaré de viol ou de tentative de viol dans le cadre du travail au cours des douze mois précédant l'enquête, mais les violences sexuelles au travail relèvent très souvent du harcèlement sexuel, que nous ne présentons pas dans le présent document.

Les autres agressions sexuelles sont déclarées assez fréquemment dans les espaces du travail et des études, ainsi que dans les espaces publics. Il s'agit majoritairement d'actes déclarés à la première question, c'est-à-dire des attouchements des seins ou des fesses ou le fait d'avoir été embrassée de force ou que quelqu'un se soit, contre son gré, frotté ou collé contre l'enquêté. Les agressions sexuelles déclarées dans les questions suivantes peuvent être caractérisées de façon plus précise et correspondent aux attouchements du sexe subis ou à faire. Ceux-ci sont particulièrement fréquents dans l'espace des études puisque 0,41 % des femmes scolarisées au cours des douze derniers mois déclarent y avoir été confrontées, ainsi que dans le cadre du couple et des relations avec un.e ex-conjoint.e.

Dans le cadre du couple ou des relations avec un.e ex-conjoint.e, la question concernant le pelotage n'est pas posée et la seconde ne mentionne pas les attouchements du sexe. Seules les femmes ayant déclaré « avoir été forcée[s] à un rapport sexuel contre [leur] gré », ont pensé à relater des attouchements du sexe lors de l'énumération des actes détaillés. Il semble ainsi que les attouchements du sexe ne sont pas envisagés par les femmes qui les subissent comme des rapports sexuels forcés dans le cadre conjugal.

La catégorie « autre acte ou pratique sexuel.le forcé.e » renvoie aux actes détaillés pour lesquels il n'est pas possible de déterminer de façon certaine la catégorie juridique. Ainsi les actes qualifiés de pratiques sado-masochistes ou de pratiques échangistes forcées n'indiquent pas si une pénétration a eu lieu et ne peuvent donc pas être classés parmi les viols ou les autres agressions sexuelles. On peut noter que la majorité des actes de cette catégorie a été déclarée dans le cadre des relations avec les ex-conjoint.e.s et que les femmes ont dans leur grande majorité répondu qu'il ne s'agissait d'aucune des pratiques énoncées. Ces déclarations pourraient correspondre à des pratiques dites de « *revenge porn* », c'est-à-dire la diffusion – *via* les réseaux sociaux notamment- de photos ou de films intimes par un.e ex-conjoint.e, qui ont récemment fait l'objet d'un développement important, en particulier chez les plus jeunes.

Tableau 5 : Proportions des violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme) par catégorie juridique, par espace de vie et par sexe dans les 12 derniers mois, en %.

Catégorie juridique	Espace de vie					
	Famille et proches	Études	Travail	Couple	Ex-Conjoint.e	Espaces publics et autres
FEMMES						
Viol	0,02	0,41	0,00	0,18	0,09	0,05
Tentative de viol	0,02	0,00	0,00	0,14	0,09	0,02
Autre agression sexuelle ⁽¹⁾	0,10	1,78	1,05	0,18	0,09	1,90
- Dont « attouchement des seins et des fesses, baiser forcé et pelotage »	0,10	1,78	1,05	NC	NC	1,90
- Dont « attouchement du sexe »	0,02	0,41	0,01	0,18	0,09	0,07
Autre acte ou pratique sexuel.le forcé.e ⁽²⁾	0,00	0,00	0,00	0,01	0,05	0,01
Effectif observé	15 556	610	9 430	10 285	506	15 556
HOMMES						
Viol	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00
Tentative de viol	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00
Autre agression sexuelle ⁽¹⁾	0,03	1,63	0,50	0,07	0,03	0,47
- Dont pelotage	0,03	1,63	0,49	NC	NC	0,47
- Dont « attouchement du sexe »	0,00	0,00	0,06	0,03	0,01	0,01
Autre acte ou pratique sexuel.le forcé.e ⁽²⁾	0,00	0,00	0,00	0,08	0,02	0,01
Effectif observé	11 712	510	7 903	8 193	316	11 712

Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

Notes : 1. La première question sur les attouchements des seins et des fesses (femmes), les baisers extorqués (femmes) et le pelotage (femmes et hommes) n'était pas posée pour les espaces couple et ex-conjoint.e. Le code NC indique les enquêt.e.s non concerné.e.s par la modalité.

2. La catégorie Autre acte ou pratique sexuel.le forcé.e regroupe plusieurs modalités de violences sexuelles qui ne peuvent être classées dans les catégories juridiques au vu des informations disponibles.

Les résultats concernant les douze mois précédant l'enquête permettent de mieux cerner les caractéristiques des violences sexuelles vécues à l'âge adulte. Dans tous les espaces de vie, et pour presque toutes les catégories de faits, les proportions de victimes sont beaucoup plus élevées parmi les femmes que parmi les hommes. Les femmes adultes décrivent des viols et des tentatives de viol dans le cadre des relations « privées » (couple, ex-conjoint.e, famille et proches) et sont en revanche fréquemment victimes d'agressions sexuelles dans l'espace professionnel, scolaire ou dans les espaces publics. On peut remarquer que les viols sont relativement plus nombreux dans le contexte des études qu'ailleurs. Les femmes les plus jeunes rapportent de façon générale plus de violences sexuelles que les plus âgées, or ce sont principalement les plus jeunes qui suivent des études.

Les hommes déclarent dans l'ensemble peu de violences sexuelles dans l'année : il s'agit presque exclusivement de pelotage subi dans les espaces scolaires, professionnels et les autres espaces publics. Ces faits sont dits « peu graves » ou « pas graves » (voir § D.2.), en particulier lorsqu'ils ont été commis par des femmes. Les actes qualifiés de viols ou de tentatives sont exclusivement mentionnés dans le cadre du couple, et sont décrits comme sans gravité, à l'opposé de ceux déclarés par des femmes qui précisent deux fois sur trois que c'était « assez grave » ou « très grave ».

2. Les violences au cours de la vie

En suivant la même démarche que pour les douze mois, les catégories juridiques des violences sexuelles déclarées au cours de la vie ont été reconstituées, par espace de vie et par sexe (tableau 6). Le tableau des violences sexuelles subies depuis le plus jeune âge par espace de vie se distingue fortement de celui dressé pour les douze derniers mois, dans lequel les violences déclarées concernent des femmes et des hommes d'âge adulte. Le prisme de la vie entière permet de mettre en évidence les violences, plus nombreuses, vécues au cours de l'enfance et de l'adolescence, dans des contextes différents.

Au cours de la vie, la famille et les proches forment l'espace où les femmes déclarent le plus de viols (1,41 %), de tentatives de viols (0,97 %) et d'attouchements du sexe (2,33 %). Elles y sont moins victimes d'attouchements des seins et des fesses, de baisers forcés ou de pelotage que dans les espaces publics, ce type d'agressions étant caractéristique des espaces publics tels que la rue ou les transports, et caractérisées par de faibles degrés d'interconnaissance. Ainsi, une femme sur vingt a vécu au cours de sa vie une ou plusieurs agressions sexuelles dans le cadre de la famille ou des relations avec les proches, et ces agressions sont marquées par un degré de gravité important.

Les espaces publics sont aussi marqués par fréquence élevée de victimation puisque près de 7,85 % des femmes y rapportent au moins une forme de violence sexuelle. Comme pour les douze derniers mois, ce sont pour une grande part des attouchements des seins ou des fesses, de baisers forcés ou

du pelotage, mais les attouchements du sexe sont aussi relativement fréquents (1,05 %). Les viols concernent 0,79 % des femmes de 20 à 69 ans. Ces « espaces publics » sont entendus au sens large, les viols qui s’y produisent, contrairement aux agressions sexuelles, sont rarement le fait d’inconnu.e.s. Ils sont souvent commis par des personnes connues (52 %) mais qui ne font pas partie de l’entourage proche, par exemple des voisin.e.s, des professionnel.le.s, des médecins ou des artisan.e.s.

Tableau 6 : Proportions de victimes de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme) par catégorie juridique, par espace de vie et par sexe, vie entière, en %.

Catégorie juridique	Espace de vie						
	Famille et proches	Études	Travail	Couple	Ex-conjoint.e	Espaces publics et autres	Tous espaces
FEMMES							
Viol	1,41	0,16	0,05	0,74	0,83	0,79	3,26
Tentative de viol	0,97	0,14	0,02	0,61	0,77	0,52	2,50
Autre agression sexuelle	4,80	1,33	1,74	0,73	1,03	7,61	13,84
- Dont « attouchement des seins et des fesses, baiser forcé et pelotage »	4,03	1,15	1,69	0,45	0,68	7,27	12,56
- Dont « attouchement du sexe »	2,33	0,32	0,08	0,65	0,81	1,05	4,42
Autre acte ou pratique sexuel.le forcé.e ⁽¹⁾	0,2	0,02	0,05	0,11	0,21	0,20	0,66
Toutes violences sexuelles	4,99	1,38	1,78	1,13	1,48	7,85	14,47
Effectif observé	15 556	15 531	15 129	14 947	10 002	15 556	15 556
HOMMES							
Viol	0,27	0,03	0,00	0,03	0,00	0,20	0,47
Tentative de viol	0,27	0,03	0,00	0,02	0,01	0,19	0,46
Autre agression sexuelle	0,78	0,48	0,57	0,08	0,13	2,03	3,66
- Dont pelotage	0,49	0,28	0,55	0,07	0,10	1,82	2,96
- Dont « attouchement du sexe »	0,46	0,21	0,05	0,05	0,02	0,39	1,08
Autre acte ou pratique sexuel.le forcé.e ⁽¹⁾	0,07	0,03	0,00	0,07	0,04	0,09	0,28
Toutes violences sexuelles	0,83	0,49	0,57	0,20	0,17	2,19	3,94
Effectif observé	11 712	11 696	11 547	11 016	7 928	11 712	11 712

Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

Note 1 La catégorie Autre acte ou pratique sexuel.le forcé.e regroupe plusieurs modalités de violences sexuelles qui ne peuvent être classées dans les catégories juridiques au vu des informations disponibles.

Comme pour les douze derniers mois, les espaces du couple et des relations avec les ex-conjoint.e.s sont marqués par de plus fortes proportions de viols, qui concernent respectivement 0,74 et 0,83 %

des femmes. Ainsi, 65 % des femmes qui déclarent une agression sexuelle dans le cadre du couple ont été victimes de viols, de même que 56 % de celles qui déclarent une violence sexuelle commise par un.e ex-conjoint.e.

Les espaces scolaires et professionnels, à l'image des douze derniers mois, sont principalement le cadre d'attouchements des seins et des fesses, de baisers forcés ou de pelotage, qui concernent plus de 90 % des femmes déclarant des agressions sexuelles dans ces espaces.

Tous espaces confondus, ce sont donc 14,47 % des femmes de 20 à 69 ans qui déclarent au moins une forme d'agression sexuelle au cours de leur vie. Près d'un quart de ces femmes ont été victimes d'un viol, plus d'un sixième d'une tentative de viol et près d'un tiers d'attouchements du sexe (subis ou à faire). L'immense majorité d'entre elles rapporte une agression sexuelle, cumulée ou non avec d'autres violences sexuelles.

Les hommes sont 3,94 % à déclarer au moins une agression sexuelle au cours de la vie, soit près de quatre fois moins que les femmes. Plus de la moitié d'entre eux déclarent au moins une forme de violence sexuelle dans les espaces publics (2,19 %), majoritairement du pelotage, et, comme pour les douze derniers mois, ces faits sont rarement considérés comme graves.

Les attouchements du sexe, subis ou à faire, sont déclarés par 1,08 % des hommes, les tentatives de viol et les viols par près de 0,50 % d'entre eux. Ces violences sont principalement vécues dans la famille et l'entourage proche, dans les espaces publics et, dans une moindre mesure l'espace scolaire.

On constate aussi des différences entre femmes et hommes au niveau des actes subis lors des violences sexuelles (tableau 7). Ainsi, les femmes qui déclarent des violences sexuelles rapportent souvent plusieurs types d'actes, contrairement aux hommes. Les hommes victimes de viols rapportent majoritairement des fellations forcées, alors que les femmes déclarent des pénétrations du sexe ou de l'anus par le sexe, associées souvent à d'autres actes, en particulier dans le cadre familial où les violences sont souvent répétées.

Tableau 7 : Proportions au cours de la vie des actes de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme) par type d'actes, par espace de vie et par sexe, en %.

Acte de violence sexuelle	Espaces de vie						Tous espaces
	Famille et proches	Études	Travail	Couple	Ex-conjoint.e	Espaces publics et autres	
FEMMES							
Viol :							
- pénétration bouche par sexe	0,69	0,06	0,02	0,32	0,43	0,36	1,55
- pénétration sexe/anus par objet/doigts	0,80	0,12	0,02	0,33	0,31	0,39	1,66
- pénétration sexe/anus par sexe	0,62	0,09	0,02	0,63	0,63	0,49	2,02
- rapport sexuel avec un.e tiers	0,02	0,00	0,00	0,02	0,04	0,00	0,07
Tentative de viol :							
- tentative pénétration du sexe/anus	0,58	0,09	0,01	0,51	0,67	0,39	1,80
- tentative pénétration bouche par sexe	0,69	0,07	0,02	0,30	0,41	0,32	1,50
Agression sexuelle :							
- attouchement du sexe subi	2,13	0,28	0,05	0,60	0,68	0,90	3,90
- attouchement du sexe à faire	1,41	0,07	0,05	0,43	0,51	0,63	2,65
- touché.e sein/fesse, embrassé.e, frotté.e, collé.e contre son gré	4,03	1,15	1,69	0,45	0,68	7,27	12,56
Autre acte ou pratique sexuel.le forcé.e ⁽¹⁾	0,20	0,02	0,05	0,11	0,21	0,20	0,66
HOMMES							
Viol :							
- pénétration bouche par sexe	0,23	0,03	0,00	0,00	0,00	0,13	0,34
- pénétration anus par objet/doigts	0,04	0,03	0,00	0,03	0,00	0,05	0,13
- pénétration anus par sexe	0,10	0,02	0,00	0,01	0,00	0,10	0,22
- rapport sexuel avec un.e tiers	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01	0,02
Tentative de viol :							
- tentative pénétration anus	0,11	0,02	0,00	0,02	0,01	0,11	0,26
- tentative pénétration bouche par sexe	0,21	0,03	0,00	0,00	0,00	0,14	0,33
Agression sexuelle :							
- attouchement du sexe subi	0,41	0,20	0,05	0,05	0,01	0,32	0,96
- attouchement du sexe à faire	0,30	0,08	0,02	0,03	0,02	0,23	0,62
- pénétration à faire	0,05	0,02	0,01	0,06	0,04	0,04	0,19
- frotté, collé contre son gré	0,49	0,28	0,55	0,07	0,10	1,82	2,96
Autre acte ou pratique sexuel.le forcé.e ⁽¹⁾	0,07	0,03	0,00	0,07	0,04	0,09	0,28

Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

Note 1. La catégorie Autre acte ou pratique sexuel-le forcé-e regroupe plusieurs modalités de violences sexuelles qui ne peuvent être classées dans les catégories juridiques au vu des informations disponibles.

Dans les douze derniers mois comme pour la vie entière, femmes et hommes ne subissent pas les violences sexuelles dans les mêmes proportions, ni dans les mêmes espaces de vie. Les hommes, comme les femmes, y sont souvent confrontés dans le cadre familial, principalement pendant leur enfance ou leur adolescence. Elles et ils sont également exposés aux violences sexuelles dans l'espace public. Les femmes qui en déclarent rapportent plus fréquemment que les hommes des viols ou des tentatives. À l'âge adulte, elles sont exposées aux viols et tentatives de viol dans le couple ou les relations avec un.e ex-conjoint.e, et aux agressions sexuelles au travail ou dans les études.

C. Décrire les violences et leur contexte

1. Âge aux violences

Les déclarations de violences sexuelles au cours des douze derniers mois varient fortement en fonction de l'âge des personnes interrogées (tableau 8). Pour les femmes notamment, les risques de viols et tentatives de viol sont trois fois plus élevés dans le groupe des 20-34 ans que dans celui des 50-69 ans. Les autres agressions sexuelles au cours de l'année écoulée sont aussi rapportées plus fréquemment aux jeunes âges : entre 20 et 34 ans, elles concernent plus d'une femme sur vingt, soit plus de cinq fois plus qu'entre 50 et 69 ans. Pour autant, les femmes les plus âgées n'échappent pas aux violences sexuelles : 1 % d'entre elles rapportent au moins un fait au cours des douze derniers mois. Les femmes les plus jeunes, qui fréquentent les lieux d'études et davantage les espaces publics, sont plus exposées aux violences sexuelles, notamment aux attouchements des seins et des fesses, et au pelotage que les plus âgées. Elles sont aussi plus sensibles à ce type d'actes, elles les dénoncent plus souvent et de ce fait les déclarent plus.

Tableau 8 : Proportions et effectifs estimés selon l'âge de personnes victimes de viols, tentatives de viol et autres agressions sexuelles (hors harcèlement ou exhibitionnisme) dans les 12 derniers mois, en %.

Catégorie juridique	Femmes			Hommes		
	%	n	Effectif estimé de victimes	%	n	Effectif estimé de victimes
Viol et tentative de viol⁽¹⁾	0,31	15 556	62 000 [38 000-86 000]*	0,01	11 712	2 700 [0-6 000]*
- Parmi les 20 à 34 ans	0,45	2 953	25 600	ns	2 953	ns
- Parmi les 35 à 49 ans	0,41	4 738	26 100	ns	4 738	ns
- Parmi les 50 à 69 ans	0,13	7 865	10 300	ns	7 865	ns
Autre agression sexuelle⁽²⁾	2,76	15 556	553 000 [483 000-622 000]*	0,97	11 712	185 000 [143 000-227 000]*
- Parmi les 20 à 34 ans	5,36	2 953	303 000	1,47	2 953	81 000
- Parmi les 35 à 49 ans	2,60	4 738	170 000	1,10	4 738	70 000
- Parmi les 50 à 69 ans	1,02	7 865	80 000	0,46	7 865	34 000
Toute catégorie juridique⁽³⁾	2,90	15 556	580 000⁽⁴⁾ [509 000-651 000]*	1,03	11 712	197 000⁽⁴⁾ [154 000-240 000]*
- Parmi les 20 à 34 ans	5,50	2 953	311 100	1,52	2 953	84 000
- Parmi les 35 à 49 ans	2,84	4 738	185 900	1,16	4 738	73 600
- Parmi les 50 à 69 ans	1,06	7 865	83 200	0,54	7 865	39 400

Source : Ined, enquête Virage 2015.

Champ : Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

Notes : 1. Soit 50 000 femmes victimes de viols et 33 000 de tentatives de viol, un nombre important de victimes ayant subi les deux faits. De même, 2 400 hommes ont déclaré des viols et 1 000 des tentatives.

2. Hors harcèlement sexuel, exhibitionnisme et autre acte et pratique sexuel.le forcé.e.

3. Y compris autre acte et pratique sexuel.le forcé.e, mais hors harcèlement sexuel et exhibitionnisme.

4. Une personne pouvant avoir déclaré plusieurs faits de catégories différentes, ce chiffre n'est pas égal à la somme des catégories.

** intervalle de confiance à 95 %.*

Lorsque les questions portaient sur le cours de la vie, on demandait aux personnes qui déclaraient des violences quel était leur âge lors de ces violences, ou au début et à la fin de ces violences lorsqu'elles étaient répétées. Le tableau 9 présente les âges aux violences ou aux premières violences pour les viols, les tentatives de viol et pour les autres agressions sexuelles. Il souligne le poids des violences sexuelles subies aux plus jeunes âges. En effet, plus d'un quart des femmes et un tiers des hommes déclarent que les viols et tentatives de viol ont commencé avant leurs 11 ans. C'est en particulier le cas pour les violences intrafamiliales (graphique 1) qui commencent avant 11 ans pour plus de la moitié des femmes et des hommes qui les rapportent, mais aussi pour les viols et tentatives subis dans l'espace public qui surviennent avant 11 ans pour environ 20 % des femmes et des hommes qui les rapportent.

Le fait que les victimes de viols ou de tentatives de viol aient moins de 15 ans au moment des faits constitue une circonstance aggravante. C'est le cas de presque 40 % de ces actes déclarés par les femmes, et près de 60 % de ceux déclarés par des hommes, notamment en raison du poids important des violences subies dans le cadre de la famille, qui surviennent avant les 15 ans de la

victime dans plus de 80 % des cas pour les femmes et 86 % pour les hommes. Plus de 45 % des femmes qui déclarent des viols ou des tentatives étaient majeures au moment des faits, alors que c'est le cas de moins d'un homme victime sur quatre.

Conformément à ce que l'on observait pour les douze derniers mois, les femmes sont les principales victimes de viols et tentatives à l'âge adulte, notamment dans le cadre des relations de couple ou avec un.e ex-conjoint.e et au travail. Les viols et les tentatives qui surviennent dans les espaces publics se produisent à l'âge adulte pour 42 % des femmes et 46 % des hommes. Les hommes subissent peu de viols et de tentatives à l'âge adulte, mais lorsque c'est le cas c'est fréquemment dans les espaces publics.

Tableau 9 : Répartition par groupe d'âge des violences sexuelles (hors harcèlement ou exhibitionnisme) au cours de la vie, selon le sexe de la personne victime, en %.

Groupe d'âge	Viol et tentative de viol		Autres agression sexuelle	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
0-10 ans	27,0	34,1	23,3	20,4
11-14 ans	11,3	25,1	15,3	17,8
15-17 ans	14,4	16,3	16,3	12,5
18-24 ans	21,3	5,7	19,5	17,2
25 ans & +	25,8	18,8	25,0	32,0
NSP/NVPD⁽¹⁾	0,3	0,0	0,6	0,1
Total (Effectif observé)	100,0 (632)	100,0 (77)	100,0 (3 422)	100,0 (567)

Source: Ined, enquête Virage 2015.

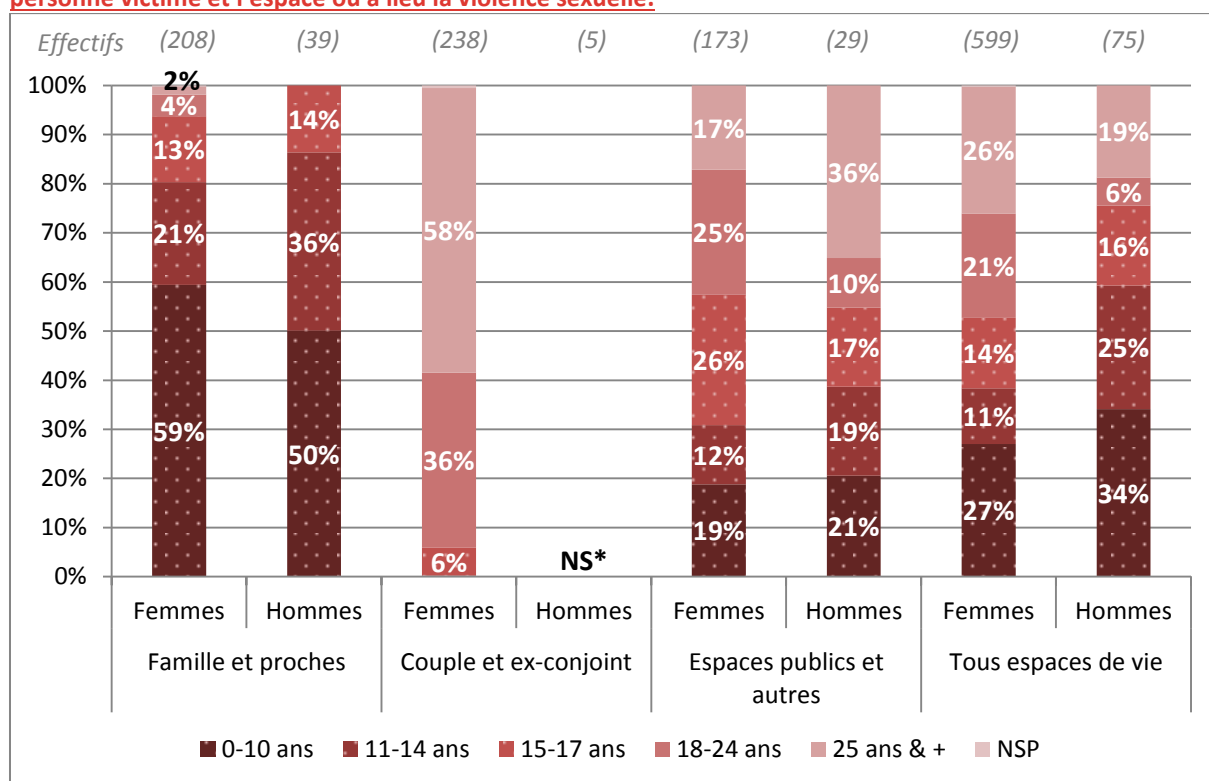
Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 25 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant subi au moins une violence sexuelle au cours de leur vie.

Note 1. NSP : Ne sait pas ; NVPD : Ne veut pas dire

Les autres agressions sexuelles sont moins fortement concentrées dans l'enfance, notamment pour les hommes qui en déclarent proportionnellement plus que les femmes à partir de 25 ans. Si les agressions dans la famille sont perpétrées plus d'une fois sur deux sur des filles et des garçons de moins de 11 ans, celles qui ont lieu dans les études se situent dans six cas sur dix entre 11 et 18 ans. Les agressions au travail ou dans le cadre conjugal ou post-conjugal se produisent très majoritairement à l'âge adulte.

Quant aux agressions dans les espaces publics, elles sont commises sur des personnes de moins de 25 ans dans trois cas sur quatre pour les femmes et deux cas sur trois pour les hommes ; les sorties fréquentes et les modes de déplacement des adolescent.e.s et des jeunes adultes les exposent davantage à ces agressions, qu'elles et ils sont aussi plus susceptibles de dénoncer.

Graphique 1 : Répartition par groupe d'âge des viols et tentatives de viol au cours de la vie selon le sexe de la personne victime et l'espace où a lieu la violence sexuelle.

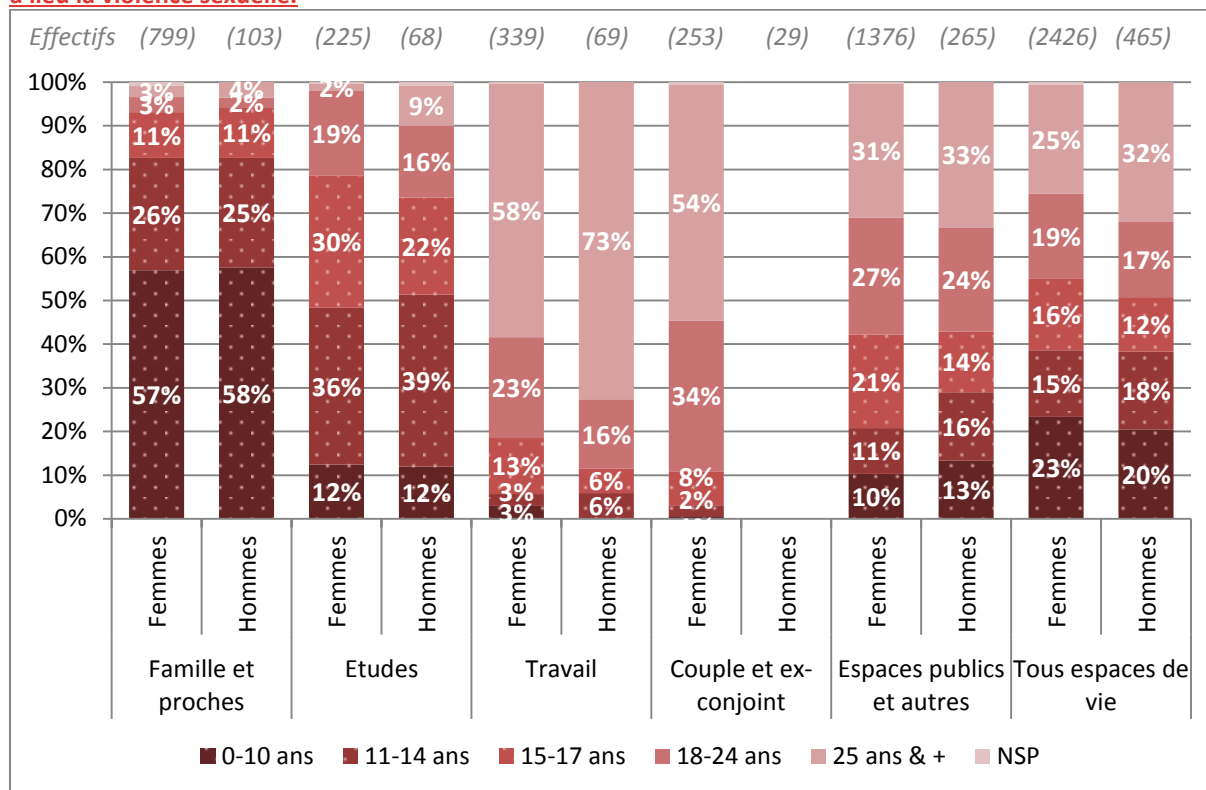


Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 25 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant subi au moins un viol ou une tentative de viol au cours de leur vie.

* Non significatif car effectif trop faible. De même que pour les viols et tentatives de viol dans le cadre des études et du travail pour les femmes et les hommes.

Graphique 2 : Répartition par groupe d'âge des agressions sexuelles autres que les viols et tentatives de viol (hors harcèlement ou exhibitionnisme) au cours de la vie selon le sexe de la personne victime et l'espace où a lieu la violence sexuelle.



Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âg.e.s de 25 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant subi au moins une agression sexuelle autre qu'un viol ou une tentative de viol au cours de leur vie.

* Non significatif car effectif trop faible.

2. Des violences souvent répétées

Les violences sexuelles peuvent se produire une seule fois ou être répétées, parfois sur de longues périodes, en particulier lorsque l'auteur.e est une personne connue et proche (membre de la famille, conjoint.e, ex-conjoint.e). Nous nous intéressons ici à la répétition des violences, sur douze derniers mois et au cours de la vie, en distinguant selon qu'il s'agit d'attouchements des seins, des fesses, de baisers forcés ou de pelotage pour les femmes et de pelotage pour les hommes, ou de viols et tentatives de viol.

Les femmes ont plus souvent que les hommes déclaré des attouchements des seins et des fesses, des baisers forcés ou du pelotage au cours des **douze derniers mois** mais ont indiqué moins souvent qu'eux que ces faits étaient répétés (tableau 10). Cela tient probablement à la formulation de la question qui n'était pas identique pour les hommes. Il est possible que les actes de pelotage soient plus souvent répétés que les attouchements des seins et des fesses et les baisers forcés. On peut

également supposer que les hommes qui déclarent ce type d'actes sont d'autant plus susceptibles de le faire que les faits ont été répétés.

En ce qui concerne les viols et tentatives de viol au cours des douze derniers mois, on peut relever à titre exploratoire (les effectifs sont trop faibles pour généraliser) que parmi les 24 femmes ayant déclaré de telles violences dans leur couple, 21 ont signalé que les viols et tentatives avaient été répétés. Parmi les 11 en ayant déclaré dans le cadre de relation avec un ex, 9 ont vécu des violences répétées.

Tableau 10: Fréquence regroupée des actes d' « attouchement des seins et des fesses, baisers forcés et pelotage » pour les femmes et pelotage pour les hommes ⁽¹⁾ par espace de vie et sexe dans les 12 derniers mois, en %

Espace de vie ⁽²⁾	Femmes			Hommes		
	Fait unique	Fait multiple	Total (Effectif observé)	Fait unique	Fait multiple	Total (Effectif observé)
Études et Travail	51,8	48,2	100,0 (114)	44,9	55,1	100,0 (49)
Espaces publics et autres	59,1	40,9	100,0 (254)	57,4	42,6	100,0 (54)

Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire ayant vécu au moins une violence sexuelle « touché.e sein/fesse, embrassé.e, frotté.e, collé.e contre son gré » pour les femmes et du pelotage pour les hommes au cours des 12 derniers mois.

Notes: 1. Question proposée pour tous les espaces de vie sauf couple et ex-conjoint.e.

2. Les résultats de l'espace famille et proches ne sont pas affichés car les effectifs y sont trop faibles pour être significatifs.

De façon mécanique, les violences rapportées **au cours de la vie** ont été plus souvent répétées que sur les douze derniers mois (tableau 11). La durée d'exposition étant plus grande, les femmes ont pu être victimes dans plusieurs espaces, ou d'un.e même agresseur.e plusieurs fois.

Quel que soit l'espace considéré, ces violences ont été répétées pour plus de la moitié des femmes qui les ont déclarées. C'est principalement le cas lors des relations avec un.e conjoint.e ou un.e ex-conjoint.e, où 84 à 87 % des faits sont multiples. Dans les études, les violences sont répétées pour trois femmes victimes sur quatre et au travail pour 60 % d'entre elles. Lorsque ce type de violences a eu lieu dans la famille, 65 % des femmes ont indiqué qu'elles avaient été répétées⁶. Les violences subies dans les espaces publics et autres sont celles qui ont été le moins souvent répétées, même si 55 % des femmes ont mentionné une réitération.

⁶ On peut noter qu'il semble plus difficile de parler de violences vécues dans la famille car la proportion de non réponse à cette question est beaucoup plus élevée que dans les autres cadres.

Tableau 11 : Fréquence regroupée des actes « touchée sein/fesse, embrassée, frottée, collée contre son gré » pour les femmes et pelotage pour les hommes au cours de la vie par espace de vie et par sexe, en %

Espace de vie	Femmes				Hommes			
	Fait unique	Fait multiple	NSP NVPD ⁽¹⁾	Total (Effectif observé)	Fait unique	Fait multiple	NSP NVPD ⁽¹⁾	Total (Effectif observé)
Famille et proches	31,2	65,5	3,3	100,0 (661)	27,9	72,1	0,0	100,0 (58)
Études	24,7	75,2	0,1	100,0 (184)	29,1	69,8	1,1	100,0 (41)
Travail	39,6	60,1	0,3	100,0 (325)	36,7	63,3	0,0	100,0 (67)
Couple	13,9	84,3	1,8	100,0 (83)	NS ⁽²⁾			
Ex-conjoint.e	12,8	87,2	0,0	100,0 (66)	NS ⁽²⁾			
Espaces publics et autres	43,8	55,2	1,0	100,0 (1 303)	46,4	53,4	0,2	100,0 (227)

Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire ayant vécu au moins une violence sexuelle « touché.e sein/fesse, embrassé.e, frotté.e, collé.e contre son gré » au cours de la vie.

Notes: 1. NSP : Ne sait pas ; NVPD : Ne veut pas dire

2. Non significatif car effectif trop faible.

Les viols et tentatives de viol vécus par les femmes au cours de la vie (tableau 12) sont aussi des actes fréquemment répétés, avec des variations importantes d'un espace de vie à l'autre. Bien que rarement déclarés, les viols subis dans le cadre du travail sont répétés dans 86 % des cas, traduisant des relations d'emprise de l'agresseur.e sur la victime dont il est difficile de se départir. L'analyse de ces violences en lien avec d'autres actes constitutifs de harcèlement sexuel au travail permettra de mieux mettre en évidence les dynamiques propres aux violences en milieu professionnel. Les viols commis par un.e conjoint.e ou un.e ex-conjoint.e sont, comme sur les douze derniers mois, très fréquemment répétés, dans 73 % et 79 % des cas. Les violences subies dans l'espace de la famille et des relations avec des proches sont répétées dans 62 % des cas. Les viols et tentatives de viol subies dans le cadre des études sont répétés dans 3 cas sur 10, comme pour les espaces publics.

Tableau 12 : Fréquence regroupée des viols et tentatives de viols au cours de la vie par espace de vie et sexe, en %

Espace de vie	Femmes				Hommes			
	Fait unique	Fait multiple	NSP NVPD ⁽¹⁾	Total (Effectif observé)	Fait unique	Fait multiple	NSP NVPD ⁽¹⁾	Total (Effectif observé)
Famille et proches	31,9	62,4	5,7	100,0 (208)	31,8	68,2	0,0	100,0 (39)
Études	68,8	30,6	0,6	100,0 (32)	NS ⁽²⁾			
Travail	NS ⁽²⁾				NC ⁽³⁾			
Couple	25,7	72,9	1,4	100,0 (152)	NS ⁽²⁾			
Ex-conjoint.e	20,8	78,6	0,6	100,0 (86)	NS ⁽²⁾			
Espaces publics et autres	70,0	29,7	0,2	100,0 (173)	NS ⁽²⁾			

Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire ayant vécu au moins un viol ou tentative de viol au cours de la vie.

Notes : 1. NSP : Ne sait pas ; NVPD : Ne veut pas dire

2. Non significatif car effectif trop faible.

3. Non concerné car aucun homme n'a déclaré de viol ou tentative de viol au travail au cours de la vie.

Pour les hommes, les viols et tentatives vécus dans un contexte scolaire ont été répétés pour près de neuf victimes sur dix. Ceux s'étant déroulés dans l'espace familial étaient répétés dans presque 70 % des cas. Enfin, les viols et tentatives subis dans les espaces publics ne se sont produits qu'une fois dans un peu plus de la moitié des cas.

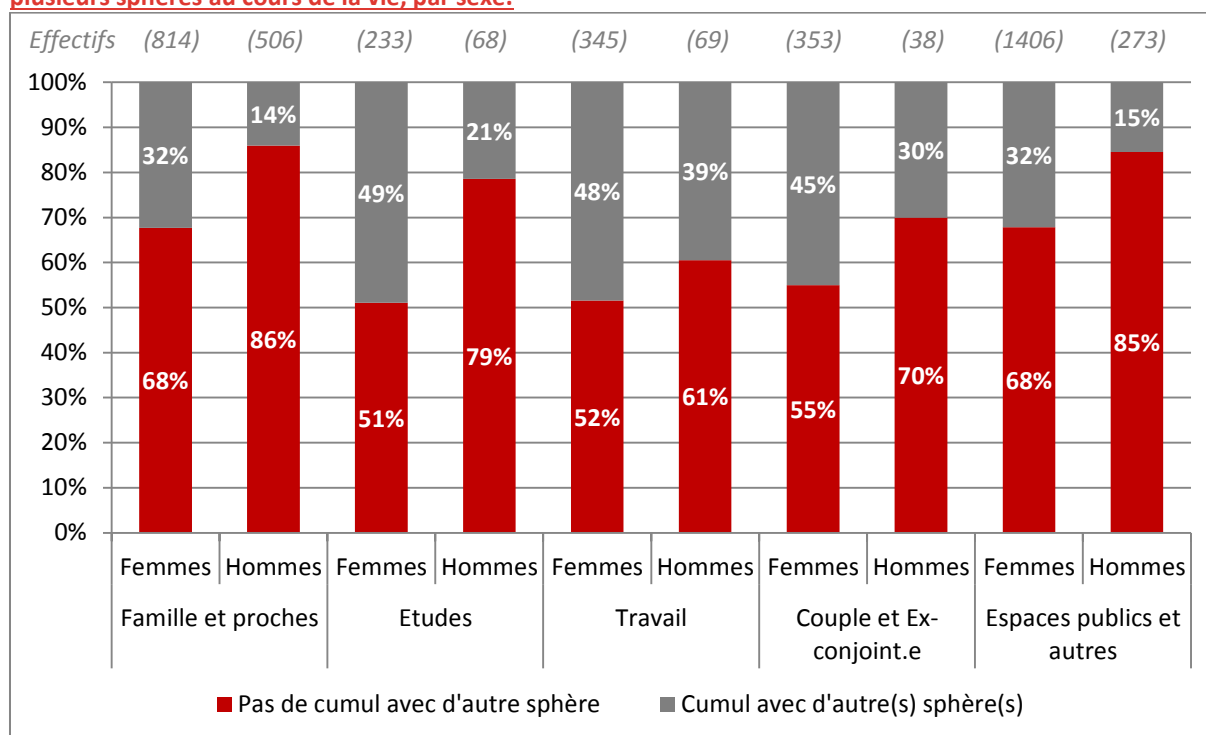
3. Des violences qui se cumulent entre elles et au cours de la vie

Dans la durée courte des **douze derniers mois**, rares sont les hommes qui déclarent des cumuls de violences sexuelles dans plusieurs espaces de vie, à l'exception de ceux qui en mentionnent à la fois au travail et dans les espaces publics (5 % des hommes ayant vécu des violences sexuelles au cours des 12 derniers mois). En revanche, 42 % des femmes qui déclarent des violences par un membre de la famille ou de l'entourage proche en mentionnent aussi dans les espaces publics ou les relations avec des ex-conjoint.e.s, et plus de quatre sur dix de celles qui mentionnent les agissements de leur ex-conjoint.e ont aussi souffert d'agressions sexuelles au travail, dans les espaces publics ou la famille et l'entourage proche.

Au cours de la vie, les cumuls de violences sexuelles dans plusieurs espaces de vie sont beaucoup plus fréquents (graphique 3). Si les prévalences de victimation sont les plus élevées dans l'espace

public défini très largement, c'est pour cet espace que l'on observe le moins de femmes et d'hommes mentionnant avoir subi des violences sexuelles également dans d'autres contextes.

Graphique 3 : Fréquence des cumuls de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme) dans plusieurs sphères au cours de la vie, par sexe.



Source : Ined, enquête Virage 2015.

Champ : Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant subi au moins une violence sexuelle au cours de leur vie.

4. Des agresseur.e.s connu.e.s et principalement masculins

La caractérisation des violences implique de mieux connaître les agresseur.e.s qui les commettent. Des questions portaient ainsi sur le sexe du (ou des) agresseur.e(s), et sur leur caractérisation en fonction de l'espace de vie où les violences sexuelles étaient commises. Afin de tenir compte des agressions multiples et des agressions collectives, plusieurs modalités étaient proposées pour chaque espace de vie, permettant de savoir si les violences déclarées étaient le fait d'un ou plusieurs hommes, d'une ou plusieurs femmes ou encore d'hommes et de femmes.

Les agressions sexuelles déclarées par les femmes **au cours de la vie** sont presque exclusivement le fait d'un ou plusieurs hommes, quel que soit l'espace de vie considéré (tableau 13). Les violences commises dans un cadre conjugal sont dans 99 % des cas le fait d'un homme, 1 % des violences déclarées se produisant dans le cadre de relations homosexuelles. Les violences par un.e ex-conjoint.e se produisent pour plus de 98 % dans un contexte hétérosexuel, moins de 1 % dans un contexte homosexuel. Pour environ 1 % de ces violences, les femmes n'ont pas indiqué le sexe de l'ex-conjoint.e, on peut alors supposer qu'il s'agit de relations homosexuelles.

Les espaces des études, du travail et les espaces publics se caractérisent par des proportions relativement élevées de violences commises par des auteur.e.s des deux sexes (de 1,1 à 1,6 %).

L'espace professionnel est celui où sont mentionnées le plus de violences commises uniquement par des femmes, soit 1,3 % des violences rapportées. Toutefois, les violences déclarées dans ces espaces sont elles aussi très majoritairement le fait d'un ou plusieurs hommes : entre 96,6 % et 97,2 %.

L'espace de la famille et des relations avec les proches est celui où des auteurs exclusivement masculins sont le moins souvent mentionnés. Ils représentent cependant 92,6 % des violences déclarées. Dans 2,3 % des cas les femmes qui déclarent ces violences mentionnent qu'une ou plusieurs femmes a commis ces violences, accompagnées ou non d'hommes. Il faut noter que l'espace familial est celui où les femmes refusent le plus fréquemment (5,1 %) de mentionner le sexe des auteur.e.s, ce qui laisse supposer qu'un certain nombre de ces violences sont le fait de femmes.

Finalement, malgré quelques variations d'un espace à l'autre, les violences à l'encontre des femmes, bien plus nombreuses que celles subies par des hommes, sont très majoritairement le fait d'un ou plusieurs hommes.

Les violences déclarées par les hommes sont elles aussi majoritairement le fait d'un ou plusieurs hommes. C'est notamment le cas de l'espace familial, où les hommes déclarent le plus de violences, puisque trois hommes sur quatre indique un ou plusieurs auteurs masculins. Le deuxième espace de victimation, à savoir les espaces publics et autres, est aussi un espace où les violences sont principalement le fait d'un ou plusieurs hommes, dans plus d'un cas sur deux, et dans un cas sur dix les violences ont été commises par un groupe d'hommes et de femmes. Dans l'espace des études, les violences déclarées sont aussi le fait d'un ou plusieurs hommes pour plus de la moitié d'entre elles, et pour 6 % le fait d'un groupe d'hommes et de femmes. Les violences déclarées au travail sont le fait d'une ou plusieurs femmes dans un cas sur six, sachant qu'il s'agit ici principalement du pelotage. Enfin, les violences commises dans le cadre du couple ou de relations avec un.e ex-conjoint.e sont presque exclusivement commises par des femmes, c'est-à-dire dans le cadre de relations hétérosexuelles actuelles ou passées.

Tableau 13 : Sexe des auteur.e.s de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme), au cours de la vie, par espace de vie et sexe de la personne victime.

par l'espace de vie et sexe de la personne victime.

Espace de vie	Sexe des auteur.e.s					
	Un homme ou des hommes	Une femme ou des femmes	Les deux	NSP/ NVPD ⁽¹⁾	Total	
					%	n
Femmes						
Famille et proches	92,6	0,9	1,4	5,1	100,0	814
Études	96,6	0,5	1,1	1,9	100,0	233
Travail	96,8	1,3	1,3	0,6	100,0	345
Couple	99,1	0,9	0,0	0,0	100,0	206
Ex-conjoint.e	98,2	0,7	0,0	1,2	100,0	147
Espaces publics et autres	97,2	0,3	1,6	0,9	100,0	1406
Hommes						
Famille et proches	75,5	22,5	1,4	0,6	100,0	106
Études	58,1	33,6	6,1	2,2	100,0	68
Travail	31,1	62,1	6,8	0,0	100,0	69
Couple	NS ⁽²⁾					25
Ex-conjoint.e	NS ⁽²⁾					13
Espaces publics et autres	56,4	28,8	10,4	4,4	100,0	273

Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant vécu au moins une violence sexuelle au cours de leur vie.

Notes : 1. NSP : Ne sait pas ; NVPD : Ne veut pas dire.

2. Non significatif car effectif trop faible.

Finalement, la grande majorité des violences sexuelles sont le fait d'un ou plusieurs hommes, parfois accompagnés de femmes. Ces agresseur.e.s sont pour une grande part des personnes connues, notamment dans l'espace de la famille ou des relations avec des proches. Les espaces du travail ou des études induisent aussi une forme d'interconnaissance entre victimes et auteurs (tableau 14), par exemple, lors d'une relation entre client.e.s et professionnel.le.s. Dans les études, les violences sexuelles se produisent plus de 8 fois sur 10 entre pairs.

Tableau 14 : Liens avec les auteur.e.s de violences sexuelles (hors harcèlement ou exhibitionnisme) au travail dans les 12 derniers mois par sexe des personnes victimes, en %.

Lien avec les auteur.e.s	Sexe des personnes victimes		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Collègue	27,0	47,4	34,0
Supérieur.e hiérarchique	23,1	4,3	16,6
Subordonné.e	3,3	7,6	4,8
Usager.e, patient.e, élève, parent d'élève, client.e, fournisseur.e	46,8	33,3	42,1
Conjoint.e, partenaire, ex-conjoint.e, ex-partenaire	0,0	0,0	0,0
Autre personne	1,8	10,7	4,8
Effectifs observés	100	39	139

Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant vécu au moins une violence sexuelle au travail dans les douze derniers mois.

L'espace au sein duquel les violences peuvent être le plus fréquemment commises par des inconnu.e.s sont les espaces publics (83 % d'inconnus pour les femmes victimes et 61 % pour les hommes), mais là aussi il s'avère que de nombreuses victimes connaissaient leur agresseur.e, y compris dans des situations où elles venaient de le rencontrer. Les attouchements des seins et des fesses, les baisers forcés et le pelotage rapportés par les femmes, qui constituent la grande majorité des violences sexuelles commises dans les espaces publics, sont des agressions commises à la faveur de l'anonymat et de la promiscuité, par exemple dans les transports.

Pour les hommes, le pelotage y est principalement commis par des auteur.e.s inconnu.e.s ou très peu connu.e.s (63 %), mais plus d'un quart des agressions de ce type sont commises par des personnes connues.

Ainsi, y compris dans les espaces publics, les viols, tentatives de viol et autres agressions sexuelles sont très souvent commises par des personnes connues. En particulier, les viols et tentatives de viol déclarés par les femmes au cours des douze derniers mois ne sont jamais le fait d'inconnu.e.s, même si une part de ces agressions est le fait de personnes que la victime venait juste de rencontrer.

5. Comment s'exercent les violences ?

Afin de mieux comprendre les mécanismes des violences sexuelles, et en particulier les modalités selon lesquelles elles sont imposées aux victimes, une question portait sur les moyens employés par l'auteur.e ou les auteur.e.s pour les commettre.

Les modes de contrainte mentionnés le plus fréquemment lors des viols et tentatives de viol rapportés par les femmes et les hommes relèvent de l'abus de confiance (tableau 15) : le fait de « profiter [du] jeune âge » est cité 7 fois sur 10, celui de « profiter de [la] confiance » est cité plus d'une fois sur deux. Cet abus de confiance est d'autant plus fréquent que la victime est jeune et que

les faits se sont déroulés dans l'espace familial ou des relations avec les proches (tableau 16). Pour les jeunes, et dans le cadre familial, le fait de profiter du jeune âge est cité plus de 8 fois sur dix, notamment par les hommes agressés pendant leur enfance ou adolescence. Lors de l'enquête téléphonique, une victime de viols incestueux avait ajouté en commentaire libre « parce que c'était mon père », « je ne pouvais rien faire parce que c'était mon père ».

En dehors de ces situations de violences intrafamiliales sur des victimes souvent très jeunes, qui touchent les femmes aussi bien que les hommes, les modes de contrainte évoqués diffèrent selon le sexe des victimes. Dans les situations de viols et tentatives de viol rapportées par les femmes, l'agresseur.e (ou les agresseur.e.s) a souvent eu recours à la force physique, aux menaces (y compris avec une arme) et à l'intimidation : ces modes de contrainte sont déclarés une fois sur deux. La force physique ainsi que la menace d'une arme sont mentionnés plus fréquemment lorsque les violences ont eu lieu à l'âge adulte, qu'elles se soient déroulées dans le cadre de relation avec un.e conjoint.e ou un.e ex-conjoint.e ou dans les espaces publics.

Les modes de contrainte relevant du chantage – affectif ou économique – et de la culpabilisation sont aussi fréquemment évoqués. Le chantage affectif et la culpabilisation sont mentionnés par près d'une femme victime sur deux, et plus d'un tiers des hommes. Si ce mode de contrainte concerne les femmes de tous âges, il est principalement évoqué par les hommes lorsque les violences se sont produites avant 18 ans. Pour les femmes comme pour les hommes, ce mode de contrainte est principalement employé par des agresseur.e.s intimes (famille, proches ou couple), ainsi que dans le cadre de relations de travail. Le chantage économique est mentionné plus fréquemment par les hommes que par les femmes et se produit souvent dans l'espace familial.

Plus d'une femme sur dix déclare qu'elle était endormie au moment de l'agression ou des agressions. Il faut noter que les violences répétées (notamment pendant la jeunesse, dans l'espace familial, ou dans l'espace conjugal) sont souvent imposées par différents modes de contrainte. Le fait d'être endormie, constitutif de la surprise, semble ainsi concerner particulièrement les femmes victimes de viols conjugaux ou intrafamiliaux, ainsi que dans certaines violences vécues pendant les études. Les hommes, peu victimes dans le cadre du couple, évoquent moins souvent ce mode de contrainte. Drogue et alcool sont assez fréquemment associés aux viols et tentatives de viol, en particulier pour les hommes, que la victime ait été sous leur emprise ou que l'agresseur.e ait délibérément fait consommer ces substances à la victime. Ces situations semblent particulièrement fréquentes pour les violences se produisant dans le cadre des études, sur des victimes majeures.

Ainsi, se dégagent des modes opératoires, variables selon le contexte dans lequel ces violences s'exercent et l'âge auquel elles se produisent. L'abus de la confiance et de l'âge des victimes sont constitutifs des agressions dans la famille et sur les plus jeunes. Le chantage affectif et l'abus de confiance sont utilisés par les conjoint.e.s ou ex-conjoint.e.s ; ainsi que le recours à la force physique

lorsque les victimes sont des femmes. Les modes de contrainte pour les viols et tentatives de viol subis dans les espaces publics font souvent intervenir la confiance également, lorsque l'agresseur.e est connu.e et fait partie de l'entourage, mais également la force physique. Les viols et tentatives de viol dans le cadre scolaire ou professionnel s'accompagnent souvent de prises d'alcool ou de drogues.

Tableau 15 : Fréquences des modes de contrainte lors des viols et tentatives de viol selon le sexe et l'âge au moment des faits de la personne victime, au cours de la vie, en %⁽¹⁾.

Mode de contrainte	Femmes			Hommes		
	Avant 18 ans	18 ans et +	Ensemble	Avant 18 ans	18 ans et +	Ensemble
En profitant de votre jeune âge ⁽²⁾	80,7	24,1	69,8	84,9	NS ⁽³⁾	70,7
En profitant de votre confiance	60,8	40,4	51,7	64,3		58,0
Par le chantage affectif ou la culpabilisation	51,0	48,5	49,9	41,7		36,3
Par le chantage économique	53,9	15,6	37,0	51,1		43,4
Par la menace ou l'intimidation	49,5	44,2	47,2	33,7		27,0
Par la force physique	46,4	60,4	56,7	28,8		32,4
En vous menaçant avec une arme	7,2	8,2	7,6	2,0		1,5
Il/elle vous a fait boire de l'alcool ou drogué.e	7,5	12,0	9,5	12,2		12,3
Vous étiez sous l'emprise de l'alcool, d'une drogue, de médicaments	10,8	15,7	13,0	14,0		16,9
Vous étiez endormi.e	9,7	15,9	12,4	7,1		5,8

Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant subi au moins un viol ou une tentative de viol au cours de la vie.

Lecture: 80,7 % des femmes qui ont subi au moins un viol ou une tentative de viol avant leur 18 ans, déclarent que l'auteur.e a profité de leur jeune âge.

Notes: 1. Si le fait a été répété, on considère l'âge à la première fois. Pour chaque fait, plusieurs modes de contrainte pouvaient être cités.

2. Modalité de question proposée uniquement pour les violences déclarées avant les 12 derniers mois.

3. Non significatif car effectif trop faible.

Tableau 16 : Fréquences des modes de contrainte des viols et tentatives de viol selon le sexe de la personne victime et l'espace de vie, au cours de la vie, en %⁽¹⁾.

Victime et l'espace de vie, au cours de la vie, en %					
Mode de contrainte	Famille et proches	Études	Travail	Couple / Ex-conjoint.e	Espaces publics et autres
FEMMES					
En profitant de votre jeune âge ⁽²⁾	81,7	NS ⁽³⁾	NS ⁽³⁾	0,0	57,2
En profitant de votre confiance	64,1			30,1	57,7
Par le chantage affectif ou la culpabilisation	58,4			55,5	31,7
Par le chantage économique	66,2			7,6	34,0
Par la menace ou l'intimidation	50,5			51,5	38,6
Par la force physique	42,7			65,3	53,2
En vous menaçant avec une arme	6,3			6,1	12,7
Il/elle vous a fait boire de l'alcool ou drogué.e	5,4			10,0	11,0
Vous étiez sous l'emprise de l'alcool, d'une drogue, de médicaments	6,0			11,5	20,0
Vous étiez endormi.e	13,3			15,0	7,1
HOMMES					
En profitant de votre jeune âge ⁽²⁾	80,3	NS ⁽³⁾	NC ⁽⁴⁾	NS ⁽³⁾	NS ⁽³⁾
En profitant de votre confiance	55,9				
Par le chantage affectif ou la culpabilisation	43,8				
Par le chantage économique	48,4				
Par la menace ou l'intimidation	28,3				
Par la force physique	23,9				
En vous menaçant avec une arme	0,0				
Il/elle vous a fait boire de l'alcool ou drogué.e	1,6				
Vous étiez sous l'emprise de l'alcool, d'une drogue, de médicaments	4,3				
Vous étiez endormi.e	6,4				

Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant subi au moins un viol ou une tentative de viol au cours de la vie.

Notes: 1. Si le fait a été répété, on considère l'âge à la première fois. Pour chaque fait, plusieurs modes de contraintes pouvaient être cités.

2. Modalité de question proposée uniquement pour les violences déclarées avant les 12 derniers mois.

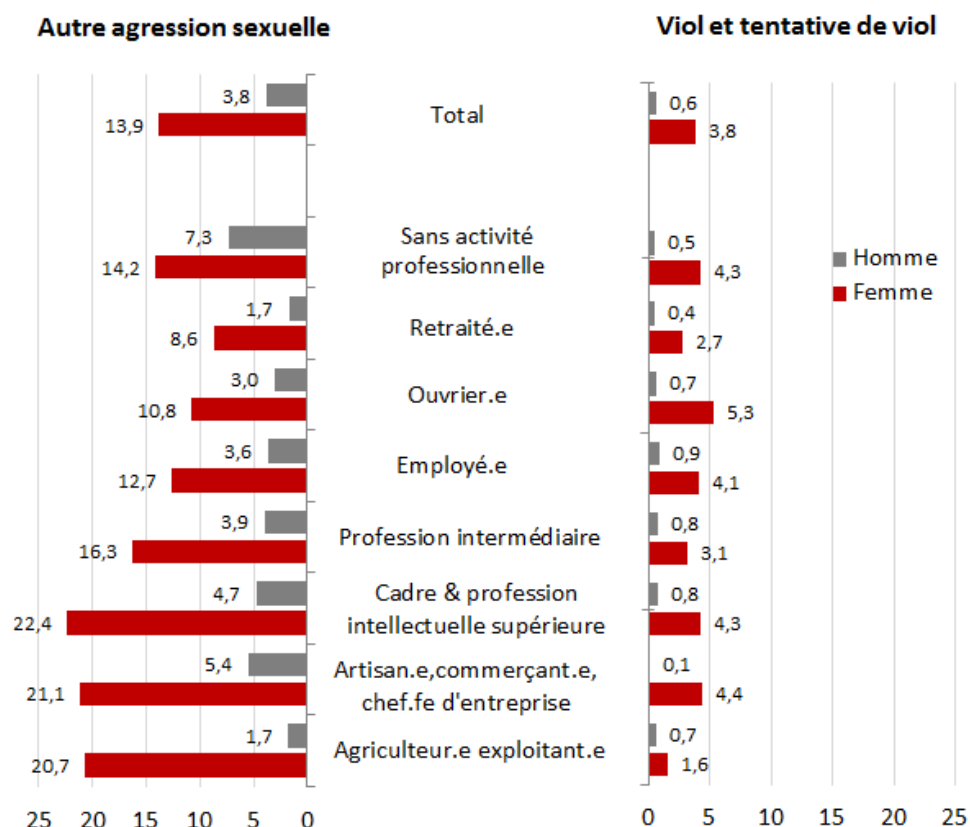
3. Non significatif car effectif trop faible.

4. Non concerné car aucun homme n'a déclaré de viol ou tentative de viol au travail au cours de la vie.

D. Profils socioprofessionnels des victimes

1. Des déclarations dans tous les milieux sociaux

Graphique 4 : Déclarations de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme) au cours de la vie par catégorie professionnelle et sociale de la victime, en %.



Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

Dans tous les milieux sociaux, les femmes et les hommes déclarent avoir subi des agressions sexuelles au cours de leur vie. Les indépendantes (agricultrices, artisanes, commerçantes, cheffes d'entreprises), les femmes cadres, et celles exerçant une profession intellectuelle supérieure ou une profession intermédiaire déclarent plus que la moyenne avoir subi d'autres agressions sexuelles que le viol ou la tentative de viol, ce que l'on peut expliquer par leur présence dans des milieux professionnels traditionnellement très masculins et/ou par une sensibilité plus grande aux problèmes d'égalité de genre.

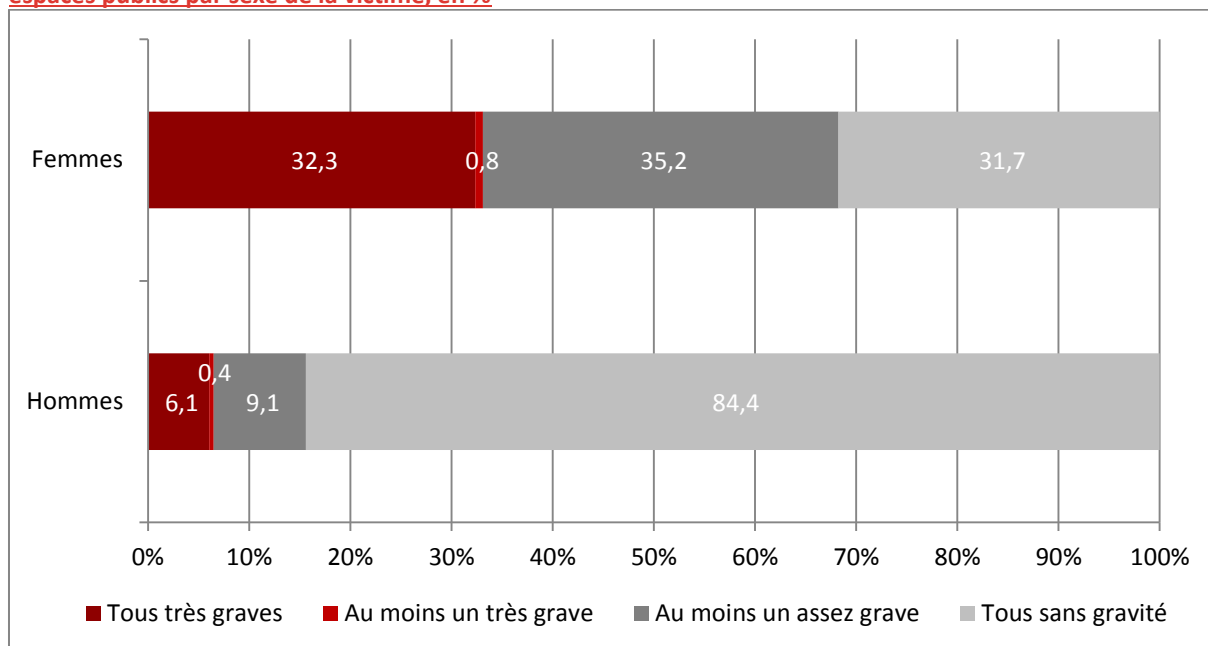
2. Perception de la violence : indicateur de gravité

L'ensemble des résultats précédents a mis en évidence que les situations de violence sont spécifiques selon le sexe. Les hommes sont victimes aux (très) jeunes âges et principalement dans la sphère familiale, avec des modes de contrainte qui relèvent le plus souvent de l'abus de confiance/autorité (notamment du fait de l'âge au moment des agressions et de la proximité avec l'agresseur.e). Les femmes sont quant à elles victimes tout au long de la vie avec des modes opératoires spécifiques aux cadres dans lesquels ces violences sont exercées. Pour les violences au cours des **12 derniers mois** ayant précédé l'enquête (donc violences à l'âge adulte), les femmes sont plus souvent victimes que les hommes, et il ne s'agit pas du même type d'actes. En effet, les échelles de gravité associées aux actes par les personnes victimes sont très différenciées, les hommes étant globalement victimes de faits de moindre gravité. Ainsi, si nous analysons les actes de pelotage subis par les hommes dans le cadre des études, du travail ou dans l'espace public (graphique 5) près de 85 % des victimes déclarent qu'aucun des actes cités n'est grave. Pour un peu moins de 10 % d'entre eux, au moins un des actes a été perçu comme assez grave et pour 6 % d'entre eux les actes sont déclarés comme étant tous très graves. Une faible minorité d'hommes est donc confrontée à des actes de pelotage « graves » dans la vie quotidienne à l'âge adulte.

Les femmes sont dans des situations différentes. En effet, les échelles de gravité déclarées pour les « attouchements des seins et des fesses, baisers forcés et pelotages » sont spécifiques : dans un tiers des situations, les femmes déclarent les actes subis comme étant tous très graves, plus d'un autre tiers déclarent au moins un fait comme étant grave. Pour le dernier tiers (31,7 %) les faits sont tous sans gravité.

Ainsi les conséquences des actes auxquels sont exposés les femmes et les hommes ne sont pas de même teneur. On sait par ailleurs que les suites des violences et le traitement juridique et social qui leur est réservé ne vont pas souvent dans le sens des victimes, que ce soit en termes de sanction des agresseur.e.s, de protection et d'accompagnement des victimes. Il est nécessaire que les campagnes de prévention des violences sexuelles et de prise en charge s'appuient sur ce type de résultats afin de mettre en place des politiques adaptées à la réalité quotidienne de ces violences. La prochaine étape d'analyse, que nous mènerons lors de nos travaux ultérieurs, visera à établir des typologies de situations de violences et de les enrichir d'éléments de connaissances sur les suites et les conséquences de ces violences, de manière immédiate comme à plus long terme.

Graphique 5 : Gravité des actes « touchée sein/fesse, embrassée, frottée, collée contre son gré » pour les femmes et pelotage pour les hommes vécus dans les 12 derniers mois dans les études, au travail et dans les espaces publics par sexe de la victime, en %



Source: Ined, enquête Virage 2015.

Champ: Femmes et hommes âgé.e.s de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire, ayant vécu au moins une violence sexuelle peloté.e, frotté.e, collé.e dans les études, le travail ou les espaces publics dans les 12 derniers mois.

E. L'enquête Virage dans le paysage de la statistique publique française : comparaison des protocoles, types d'actes enregistrés

Depuis le début des années 1990, les enquêtes scientifiques sur la sexualité et la santé ont intégré des questions relatives à la survenue de violences sexuelles au cours de la vie. Cette thématique est apparue dans le contexte de l'épidémie du VIH/Sida, afin d'estimer les risques de transmission liés aux violences. Elle est rapidement devenue une thématique autonome qui s'est constituée en tant que problème de santé publique. Avec un protocole très différent, l'Enquête Nationale sur les Violences envers les Femmes en France (Enveff) opère un tournant en intégrant des violences sexuelles dans un questionnaire beaucoup plus large consacré aux violences interpersonnelles. Enfin, à la suite d'Enveff, les enquêtes annuelles de victimation Cadre de Vie et Sécurité (CVS) complètent les données existantes depuis 2005.

Chaque enquête présente sa spécificité, ses atouts et ses limites. Les enquêtes sur la sexualité favorisent, par leur thématique, la déclaration de situations qui englobent un large spectre d'actes et de pratiques. Les enquêtes sur la santé ont comme objectif d'enregistrer des situations diversifiées de la vie quotidienne et également des actes plus rares pouvant avoir une répercussion sur la santé des personnes. Le questionnaire des violences sexuelles est englobé parmi des questions de santé. Plus récemment, les enquêtes de victimation incluent elles aussi des questions sur les violences sexuelles, qui se rapprochent plus d'Enveff et de Virage dans le mode de questionnaire.

La plupart des enquêtes enregistrent des « rapports sexuels » (et tentatives de rapport sexuel) « forcés » ou « contraints ». À la différence de ces enquêtes, Virage enregistre dans un second temps le détail des actes subis, permettant ensuite de les rapprocher des catégories juridiques. Virage permet également de leur attribuer une échelle de gravité et renseigne sur le mode de contrainte utilisé par l'agresseur.

1. Des données devenues multi-sources

a. Les enquêtes sur la sexualité

La première enquête ayant intégré des questions sur les violences sexuelles est l'enquête **Analyse des Comportements Sexuels en France** (ACSF), réalisée en 1992 [ACSF, 1998]. Le module consacré aux violences sexuelles subies au cours de la vie était intégré à un questionnaire long qui a été réalisé auprès d'un échantillon de 4 820 personnes. Il se composait de trois questions concernant les « rapports sexuels imposés par la contrainte » : on demandait si la personne enquêtée en avait subi, et en cas de réponse positive, quel âge elle avait lors de leur survenue et avec qui ils s'étaient

produits. Trois modalités étaient proposées pour cette dernière question : « un membre de la famille, un inconnu, quelqu'un que vous connaissiez. ».

L'enquête **Analyse des Comportements Sexuels des Jeunes** (ACSJ) a suivi l'ACSF. Elle a été réalisée en 1994 auprès de 6 182 jeunes scolarisés âgés de 15 à 18 ans, dont 3 345 hommes et 2 837 femmes [Lagrange et Lhomond, 1997]. Elle comportait un module consacré aux violences sexuelles. Pour des raisons déontologiques, l'équipe a choisi de ne le poser qu'aux jeunes sexuellement actifs, les réponses obtenues ne sont donc pas représentatives de l'ensemble des jeunes scolarisés de 15 à 18 ans.

Le module consacré aux violences sexuelles comportait six questions. La première était formulée de façon légèrement différente de l'ACSF : « Vous est-il arrivé qu'on vous force à avoir des rapports sexuels ? ». On demandait ensuite quand les rapports forcés avaient eu lieu, si les actes avaient été répétés ou non, et si oui, pendant combien de temps. Les modalités proposées pour désigner l'agresseur étaient plus nombreuses que dans l'ACSF : « quelqu'un de votre famille, un adulte ; quelqu'un de votre famille, un jeune ; une connaissance, un adulte ; une connaissance, un jeune ; un inconnu, un adulte ; un inconnu, un jeune ; plusieurs personnes. ». Enfin, le sexe de l'agresseur était demandé.

Une nouvelle enquête sur les comportements sexuels a été lancée en 2003 à l'initiative de l'ANRS, qui souhaitait actualiser les connaissances acquises avec l'ACSF en 1992. L'enquête **Contexte de la Sexualité en France** (CSF), réalisée par téléphone, a permis d'interroger 12 364 personnes âgées de 18 à 69 ans entre la fin 2005 et le début 2006, dont 6 824 femmes et 5 540 hommes [Bajos et Bozon, 2008]. Deux questions étaient posées : « Au cours de votre vie, est-il arrivé que quelqu'un vous force à subir ou à faire des attouchements sexuels ? » (notion qui englobe les attouchements du sexe, des seins, des fesses, etc...), et « Au cours de votre vie, est-il arrivé que quelqu'un vous force ou essaye de vous forcer à avoir des rapports sexuels ? ». En cas de réponse positive, des précisions sur le nombre de fois, l'âge à la première fois, le sexe de l'auteur et son lien avec la victime (personne de la famille, personne connue ou non) étaient demandées.

b. L'enquête Enveff

L'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes (Enveff), menée en 2000, repose sur l'hypothèse que les violences envers les femmes forment un *continuum* incluant les différentes formes de violences (physiques, sexuelles, psychologiques et verbales). La collecte assistée par téléphone et informatique (Cati) a permis de récolter 6 970 réponses complètes de femmes âgées de 20 à 59 ans. Le questionnaire de l'Enveff n'emploie jamais le terme de violence, ni de viol, mais fait référence à des actes et des atteintes qui peuvent caractériser des situations de violence.

Les questions sont posées par espace de vie (espaces publics ; services aux usagers lors de consultations ou d'intervention de professionnels à domicile ; travail ou études ; couple actuel et relation avec des ex-partenaires ; famille et proches) et certaines sont spécifiques à l'un de ces espaces.

Dans l'Enveff, les enquêtées sont interrogées sur les violences subies selon trois temporalités différentes : au cours des douze derniers mois pour l'ensemble des violences (physiques, sexuelles, verbales et psychologiques) dans les différentes sphères étudiées ; la vie adulte pour certains actes graves de violences physiques et la vie entière pour les violences sexuelles.

Le choix des douze derniers mois pour l'ensemble des violences permet à la fois de garantir le mieux possible la remémoration des violences et de pouvoir les mettre en relation avec les situations sociales, familiales et professionnelles des femmes interrogées. Par ailleurs, le choix d'une période courte permet d'évaluer l'évolution dans le temps de la prévalence des violences, sous la condition que l'enquête soit reconduite ultérieurement avec le même protocole. Enfin, elle permet de mettre en relation les mesures des violences avec les différentes données administratives [Jaspard *et al.*, 2003].

c. Le Baromètre Santé

Dès la fin des années 1990, les **Baromètres Santé** [Guilbert *et al.*, 2001 ; Léon et Lamboy, 2006] ont intégré les violences sexuelles parmi les thèmes de santé publique investigués, au même titre que les consommations de drogue par exemple. L'enquête de 1999, portant sur un échantillon de 13 685 personnes âgées de 12 à 75 ans, comporte un module très restreint sur les violences sexuelles mais celui-ci a été reconduit dans les enquêtes ultérieures, ce qui permet de suivre l'évolution des déclarations dans le temps.

Le volet « jeunes » de l'enquête de 1998 comportait une unique question sur les violences sexuelles, posée uniquement aux 15-19 ans pour des raisons déontologiques et légales. Il est en effet obligatoire de signaler les violences – sexuelles ou non – subies par les mineurs de moins de 15 ans, ce qui interdit de garantir l'anonymat nécessaire à la réalisation de l'enquête. Cette question était la suivante : « Au cours de votre vie, avez-vous subi des rapports sexuels forcés ? », et les modalités de réponses proposées permettaient de préciser le nombre de fois où cela s'était produit : une fois ; deux fois ; trois fois ou plus.

Lors des vagues 2000, 2005 et 2010, un module de quatre questions a été introduit, posé uniquement aux plus de 15 ans pour les mêmes raisons légales. La question sur la survenue des violences sexuelles est formulée de la même manière qu'en 1998, mais sans indication de fréquence. Suivent trois questions sur le nombre de fois, l'âge auquel les violences se sont produites – pour la

première fois le cas échéant – et enfin, le type d’actes subis (rapports forcés, tentatives de rapport forcé, attouchements).

d. L’enquête KABP-Sida

L’enquête **KABP-Sida** de 2004 mesure aussi un certain nombre d’indicateurs de santé publique et d’attitudes et d’opinions liées au VIH-Sida. Un petit module sur les violences sexuelles a été intégré. L’enquête a été réalisée auprès des personnes âgées de 18 à 69 ans résidant en ménage ordinaire. Au total, 5 071 personnes ont été interrogées [Beltzer et *al.*, 2005, pp. 14-16].

La question relative aux rapports forcés fait l’objet d’une formulation relativement originale par rapport aux enquêtes précédentes. Ici la référence n’est plus faite à la force ou à la contrainte mais à la volonté de la personne interrogée : « *Au cours de votre vie, quelqu’un vous a-t-il forcé à avoir un rapport sexuel contre votre volonté ?* ».

e. L’enquête Événements de Vie et Santé

L’enquête **Événements de Vie et Santé** (EVS) avait pour objectif de mettre en évidence les événements de vie ayant une influence sur la santé des individus. Parmi les événements envisagés étaient incluses les violences sexuelles. Cette enquête s’est déroulée de novembre 2005 à février 2006, à l’initiative de la Direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère de la Santé, en collaboration avec l’Insee. Près de 10 000 personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire ont été interrogées [Beck, Cavalin et Maillochon, 2010]. Le caractère « sensible » de ces violences a conduit l’Insee à mettre en place un dispositif spécifique pour ce module qui a été passé sous casque, la personne enquêtée saisissant ses réponses directement sur ordinateur.

Le module consacré aux violences sexuelles questionnait tout d’abord sur l’exhibitionnisme et le pelotage, puis les agressions sexuelles et les viols de la façon suivante : « Depuis (24 mois), est-ce que quelqu’un vous a forcé(e) à subir ou à faire des attouchements sexuels, a essayé ou est parvenu à avoir avec vous un rapport sexuel contre votre gré ? » En cas de réponse positive, le nombre de fois où cela s’est produit, et la date de la dernière occurrence étaient demandés. C’est ensuite à propos du fait de violence le plus récent que le questionnement était développé, contrairement à l’Enveff, qui avait construit un questionnement détaillé à propos de l’événement considéré comme le plus grave par la personne interrogée. Ainsi, une personne victime d’un rapport sexuel forcé un an et six mois avant l’enquête et ayant croisé un exhibitionniste deux semaines avant l’enquête, était interrogée sur ce dernier événement. Une partie des agressions sexuelles et des viols recensés n’ont

ainsi pas fait l'objet d'un questionnement approfondi et il n'est donc pas possible de connaître le contexte des violences sexuelles dans certains cas.

f. Les enquêtes annuelles Cadre de Vie et Sécurité

C'est à partir de 1984-1985 que les enquêtes de victimation ont commencé à être réalisées en France à l'initiative des chercheurs du Centre de sociologie du droit et des institutions pénales (CESDIP). Dans les années 1990, ces enquêtes ont connu une évolution notable avec l'introduction, dans les *Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages* (EPCV) de l'Insee, de questions sur la sécurité, le sentiment d'insécurité, etc. Ces questions, devenues centrales, ont conduit à de nouvelles transformations du dispositif, notamment suite aux apports d'Enveff et dans la perspective du montage d'EVS. Ainsi, à partir de 2005, les enquêtes annuelles *Cadre de Vie et Sécurité* (CVS) dans leurs formes actuelles sont mises en place par l'Observatoire Nationale de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) et l'Insee.

Outre les interrogations sur les atteintes aux biens, CVS couvre un champ élargi de la victimation (hors ménage et dans le ménage) et de l'insécurité, sur un échantillon de taille relativement élevé (autour de 17 000 ménages, dont 13 000 dans lesquels la personne interrogée est âgée de 18 à 75 ans, chaque année). Après un approfondissement du questionnaire en 2006, l'enquête de 2007 inaugure un dispositif qui s'inspire largement de l'enquête de victimation britannique, le British Crime Survey (BCS). L'ONDRP signale que « *l'enquête Cadre de Vie et Sécurité a été conçue pour fournir des indicateurs sur les atteintes aux personnes qui étaient jusque-là inaccessibles. Il s'agit notamment du nombre de victimes de violences physiques ou sexuelles que celles-ci aient eu lieu en dehors ou au sein même des ménages.* » [Soullez et Rizk, 2008]. L'objectif de l'annualisation et de la reproduction à l'identique de cette enquête est d'établir des séries chronologiques relatives aux indicateurs et ainsi d'obtenir un autre regard sur l'évolution des violences que celui que l'on peut avoir à partir des données administratives. Globalement, ce dispositif est reconduit depuis 2007, avec toutefois des ajouts réguliers de questionnements, comme l'introduction de questions relatives aux menaces (2010), et aux violences psychologiques dans le ménage (2014).

Les enquêtes *Cadre de Vie et Sécurité* explorent les violences subies dans deux espaces de vie différents : d'abord les violences perpétrées par des personnes ne vivant pas dans le même ménage que l'enquêté.e, puis celles exercées par des personnes vivant dans le même ménage. Les violences dites « hors-ménage » ont été subies dans le cadre du travail, des études, des espaces publics, ou infligées par des membres de la famille alors qu'ils ne vivaient pas avec l'enquêté.e, comme des grands-parents, des parents, oncles, tantes, des ex-conjoint.e.s ou encore des conjoint.e.s qui ne vivent pas ensemble. Les violences dites « intra-ménage » ont été commises par un.e conjoint.e cohabitant ou un.e parent.e qui vit avec l'enquêté.e.

Bien que l'enquête se déroule en face à face, une partie des questions – qui concernent les violences sexuelles subies « hors ménage » et l'ensemble des violences « intra-ménage » – sont posées sous casque audio : l'enquêté.e entend les questions et coche ses réponses sur l'ordinateur. Ce dispositif vise à garantir la confidentialité – l'enquêteur ne connaît pas les réponses de l'enquêté.e. – mais aussi à permettre de meilleures déclarations.

Trois questions sont posées pour identifier les victimes d'agressions sexuelles au cours des 24 derniers mois et des 12 derniers mois : deux sont intégrées dans le volet « hors-ménage » et une question dans le volet « intra-ménage ». La question commune aux deux espaces porte sur les attouchements, les rapports sexuels non désirés et les tentatives. En cas de réponse positive à l'une de ces deux questions, les enquêté.e.s doivent préciser la catégorie juridique de l'acte subi selon une procédure différente en fonction du cadre de survenue des violences. En dehors du ménage, il est demandé si la dernière fois l'acte subi était un « viol, un rapport sexuel forcé », ou « une tentative de viol » ou une « autre agression sexuelle ». Dans le volet « intra-ménage » la précision de l'acte subi a la même formulation, mais porte sur l'ensemble des actes subis ; les réponses sont alors multiples si l'enquêté.e a déclaré en avoir subi plusieurs au sein de son ménage. Pour ces deux questions, d'autres informations sont relevées : sexe de l'auteur, lien avec l'enquêté.e, recours aux services de la police, etc. Deux questions permettent en outre d'identifier les violences sexuelles survenues avant la période des 24 derniers mois, l'une concerne l'espace hors ménage, l'autre l'intra-ménage. Pour ces faits subis, la nature de l'acte subi n'est pas renseignée.

Ainsi, compte tenu du protocole de l'enquête, on peut faire l'hypothèse d'une sous-déclaration des actes relevant de l'agression sexuelle, en particulier dans le volet « hors ménage ». De même, l'emploi du terme « viol » dans les items est propice à un mauvais classement des actes subis, les enquêté.e.s ayant une représentation du viol différente de ce que ce terme recouvre juridiquement.

L'ensemble des enquêtes réalisées en France a conduit à l'existence d'une multiplicité d'indicateurs mesurant les violences sexuelles. D'un côté, nous disposons d'indicateurs estimant les violences sexuelles au cours des 12 derniers mois (ou des 24 mois), de l'autre, d'indicateurs de violences subies au cours de la vie.

2. Une multiplicité d'indicateurs

Alors que les indicateurs relatifs aux violences sexuelles au cours de la vie sont produits dans chacune des enquêtes, ceux portant sur une période courte (12 mois ou 24 mois) ont été plus rarement produits. L'Enveff, CVS et Virage donnent une mesure sur les 12 derniers mois et EVS sur les 24 derniers mois (tableau 17).

Tableau 17 : Proportions des personnes victimes de rapports forcés, tentatives de rapport forcé et attouchements sexuels ou du sexe dans différentes enquêtes

Enquête	Année	Méthode de collecte	Population enquêtée			Femmes			Hommes		
			Age	Effectif femmes	Effectif hommes	12 mois (1)	Vie entière		12 mois (1)	Vie entière	
							(1)	(2)		(1)	(2)
ACSF	1992	CATI	18-69	2 178	2 642	-	4,4	-	-	0,5	
Enveff	2000	CATI	20-59	6 970	0	0,5	7,4	11,0	-	-	-
Baromètre Santé	2000	CATI	15-75	7 664	6 021	-	4,5	-	-	0,6 ⁽¹⁾	
	2005	CATI	15-75	17 332	13 182	-	4,1	-	-	0,6 ⁽¹⁾	
KABP-Sida	2004	CATI	18-69	5 071 ⁽³⁾		-	7,2	-	-	1,2 ⁽¹⁾	
CSF	2005-06	CATI	18-69	6 824	5 540	0,4	16,0	20,4	-	5,0	
EVS	2005-06	Audio CASI	18-75	5 625	4 328	0,4 ⁽⁴⁾		11,0	0,3 ⁽⁴⁾		3,0
CVS	2010 à 2015	Audio CASI	18-75	47 872	37 529	0,3		8,3	0,1		1,7
Virage	2015	CATI (CAWI)	20-69	15 556	11 712	0,3	3,7	4,4	0,01	0,6	1,2

Sources : ACSF : Bozon, 1993 ; Enveff : Jaspard et al., 2003 ; Baromètre santé 2000 : Guilbert et al., 2001 ; Baromètre santé 2005 : Guilbert et Gautier, 2006 ; KABP-Sida : Beltzer et al., 2005 ; EVS : Cavalin, 2007 ; CVS cumulé des échantillons annuels 2010 à 2015 ; Virage 2015.

Notes : 1. Rapports forcés et tentatives de rapport forcé.

2. Rapports forcés, tentatives de rapport forcé et attouchements sexuels ou du sexe.

3. La distinction par sexe n'a pas été précisée.

4. Concernent les rapports forcés, les tentatives de rapport forcé et les attouchements subis dans les 24 derniers mois.

CATI : Collecte assistée par téléphone et informatique (computer assisted telephone interview).

CAWI : Collecte assistée par Internet (computer assisted web interview).

CASI : Collecte assistée par écran informatique (Computer assisted self-interview).

Dans Virage, la proportion de femmes victimes de viols et tentatives de viol **au cours des 12 derniers** mois est proche de celle de CVS (avec un champ d'âges légèrement différent) alors que pour EVS, la proportion est plus faible, puisqu'elle porte sur des faits subis au cours des 24 derniers mois et comprend aussi les attouchements sexuels. Au final, seuls les résultats issus de l'Enveff donnent une proportion de victimes plus élevée que les trois autres enquêtes.

Les proportions de victimes de rapports forcés et tentatives de rapport forcé **au cours de la vie** sont assez différentes d'une enquête à l'autre : pour les femmes, elles oscillent entre 3,7 % dans Virage et 16 % dans CSF. Si l'on ajoute les attouchements « du sexe » ou « sexuels », les proportions de femmes victimes varient de 4,4 % dans Virage à 8,3 % dans CVS, 11% dans l'Enveff et EVS ou encore 20,4 % dans CSF. Ces différences tiennent au protocole de collecte, en particulier à la formulation des questions. Alors que dans Virage, les attouchements « du sexe » sont identifiés à partir d'une question commune avec les viols et tentatives de viol, dans l'Enveff et CSF, les « attouchements « sexuels », expression susceptible de comprendre des gestes plus divers, font en outre l'objet d'une

question spécifique permettant probablement une meilleure remémoration et déclaration de ces faits survenus au cours de la vie.

3. Les prévalences au cours des douze derniers mois

Comparons maintenant les déclarations des différents actes relevant des violences sexuelles, à savoir les viols, tentatives de viol et autres agressions sexuelles. Seules trois enquêtes permettent cette décomposition d'actes sur les 12 derniers mois : l'Enveff, CVS et Virage. La comparaison est ici opérée à partir du champ d'âge de l'Enveff (le plus petit), c'est-à-dire sur les personnes âgées de 20 à 59 ans.

Plusieurs constats émergent de cette comparaison. D'abord concernant les femmes, les proportions de victimes de viols ou de tentatives de viol sont relativement proches d'une enquête à l'autre (tableau 18). On n'observe pas d'écarts importants et les estimations du nombre de victimes d'une enquête se situent dans les intervalles de confiance des deux autres. Pourtant, les chiffres de Virage sont légèrement en-deçà de ceux de l'Enveff et CVS. Cela tient à l'enregistrement différencié des viols et tentatives de viol entre ces enquêtes. L'auto-classement des actes subis par les enquêté.e.s dans l'Enveff et CVS a probablement conduit à enregistrer comme des rapports forcés ou des tentatives de rapport forcé des agressions relevant d'autres types d'actes.

Les déclarations d'agressions sexuelles qui ne relèvent pas du viol et de la tentative de viol dans ces trois enquêtes sont aussi relativement proches. Toutefois, ces agressions sont plus souvent déclarées dans Virage. Cela tient principalement au reclassement en « autres agressions sexuelles » d'actes que les enquêté.e.s auraient attribué aux tentatives de rapport sexuel forcé dans les autres enquêtes. La prise en compte d'une palette plus large d'actes contenus dans cette catégorie juridique peut aussi expliquer cela. On peut également envisager que les victimes déclarent en 2015 des actes qu'elles n'auraient pas déclarés en 2000 dans l'Enveff et des actes qui ne sont pas identifiés comme « rapports sexuels forcés » et « attouchements » dans les enquêtes CVS.

Concernant les hommes, les comparaisons ne peuvent être opérées qu'avec l'enquête CVS, puisque l'Enveff n'interrogeait que les femmes. D'un côté, les proportions d'hommes victimes de viols sont cinq fois moins importantes dans l'enquête Virage que dans CVS et de l'autre côté les proportions d'hommes victimes d'agressions sexuelles y sont nettement plus élevées. Ces écarts s'expliquent encore une fois par les différences de protocoles de ces deux enquêtes. Dans CVS, dès que la réponse aux deux questions principales relatives aux violences sexuelles est positive, les personnes doivent déclarer s'ils ont subi « un viol, un rapport sexuel forcé », « une tentative de viol » ou « une autre agression sexuelle ». Les individus classent ainsi eux-mêmes les actes dans ces différentes catégories juridiques. Or, nous savons que les actes que recouvrent ces catégories ne sont pas toujours bien

appréhendés par les personnes d'une part et que le classement de l'acte subi dans sa catégorie juridique va dépendre de la charge émotionnelle liée à cet acte d'autre part. Il est possible que les actes subis classés comme « viol » dans CVS ne le soient pas dans Virage, puisque dans cette dernière enquête, la qualification des actes n'est pas directement opérée par les enquêté.e.s. On note que l'auto-classement des actes subis a moins d'influence sur les indicateurs calculés pour les femmes, puisqu'il aboutit dans CVS quasiment aux mêmes prévalences que la qualification *a posteriori* dans Virage.

Tableau 18 : Proportions et effectifs de personnes âgées de 20 à 59 ans victimes de viols ou tentatives de viol et d'autres agressions sexuelles dans les 12 derniers mois dans les enquêtes Virage-2015, Enveff-2000 et CVS-2010-2015

Catégorie juridique	Femmes						Hommes			
	Virage-2015		Enveff-2000		CVS-2010-2015		Virage-2015		CVS-2010-2015	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Viols et tentatives de viol	56 000	0,3	80 000	0,5	70 600	0,4	2 200	0,01	10 900	0,1
Autres agressions sexuelles	527 000	3,2	472 000	3,0	458 100 ⁽¹⁾	2,8 ⁽¹⁾	181 000	1,1	120 900 ⁽¹⁾	0,8 ⁽¹⁾
Toutes agressions sexuelles	554 000	3,4	560 000	3,5	500 300	3,1	192 000	1,2	126 400	0,8

Sources : Enveff-2000 : Jaspard et al., 2001 ; Virage et CVS : Calculs des auteures.

Champ : Femmes et hommes âgés de 20 à 59 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

Note 1. Les taux incluent les attouchements sexuels et la question « cherché à vous embrasser contre votre volonté, à vous caresser ou à faire d'autres gestes déplacés ». Comme, pour cette question, l'interrogation porte sur les 24 derniers mois, il a été supposé que la moitié des victimes de tels actes l'avaient été au cours des 12 derniers mois, à l'instar de ce qui est observé pour les autres formes de violences sexuelles.

Au-delà de ces questions de mesure du nombre de victimes, où l'enquête Virage fournit des indicateurs solides en matière de violences sexuelles, on notera que cette enquête permet une exploration plus fine du vécu des victimes. Par exemple, dans Virage l'enregistrement du cumul des violences est nettement facilité par l'interrogation détaillée selon six sphères de vie. Alors que dans CVS, seules 3 % des femmes ont déclaré des violences sexuelles dans les deux sphères « intra-ménage » et « hors-ménage » au cours des 12 derniers mois, dans Virage quatre femmes sur dix qui déclarent des violences sexuelles d'un membre de la famille ou d'un proche sont victimes dans au moins deux sphères de vie.

4. Les prévalences au cours de la vie

Nous l'avons vu, les proportions de femmes et d'hommes victimes de violences sexuelles au cours de la vie peuvent être appréhendées par un grand nombre d'enquêtes (tableau 17). Nous nous

centrerons ici sur les enquêtes Enveff et CSF pour comparer les résultats avec ceux de Virage, d'une part parce que les protocoles de collecte sont relativement proches, mais aussi parce qu'elles fournissent des indicateurs sur les différents actes (viols, tentatives de viol et agressions sexuelles) relevant de ces violences au cours de la vie.

Si les viols sont un peu plus souvent déclarés dans Virage que dans l'Enveff (3,5 % contre 2,7 %), les tentatives de viol y sont moins fréquentes (tableau 19). Ceci s'explique notamment par le protocole de l'enquête : l'auto-classement des actes par les enquêtées de l'Enveff, tributaire de l'appréciation subjective de l'intention de l'auteur, a probablement conduit à un classement d'actes relevant d'agressions sexuelles en tentatives de rapport forcé.

Tableau 19 : Proportions de femmes âgées de 20 à 59 ans victimes de violences sexuelles selon la catégorie juridique dans l'Enveff-2000 et Virage-2015

Catégorie juridique	Enveff 2000	Virage 2015
Viol	2,7	3,5
Tentatives de viol	5,7	2,7
Autres agressions sexuelles	5,4	15,0
Toutes violences sexuelles	11,0	15,6

Sources : Enveff-2000 : Jaspard et al., 2003 ; Virage : calculs des auteures

Champ : Femmes âgées de 20 à 59 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

Si les résultats concernant les viols et tentatives de viol de Virage sont cohérents avec ceux des enquêtes précédentes, la grande nouveauté est ici la possibilité d'avoir un meilleur enregistrement des autres agressions sexuelles. Jusqu'alors, dans la plupart des enquêtes, une question globale identifiait, en citant les trois actes – attouchements, rapports forcés, tentatives de rapport forcé – l'ensemble des victimes d'agressions sexuelles. L'enregistrement des attouchements intervenait dans un deuxième temps, lorsqu'à la première question, la réponse avait été positive. Seule CSF posait une question spécifique aux attouchements sexuels à l'ensemble de la population. Dans Virage, le spectre des agressions sexuelles qui ne relèvent pas du viol et de la tentative est plus large et mieux défini (tableau 2). Y sont inclus des attouchements du sexe subis ou à faire, le fait d'avoir été coïncé.e pour être embrassé.e de force, peloté.e, etc. En comparaison, la catégorie « attouchements sexuels » paraît moins bien définie et sujette aux représentations des actes que s'en font les enquêtée.e.s.

Les autres agressions sexuelles (ne relevant pas du viol ou de la tentative de viol) sont en forte progression entre l'Enveff et Virage. Il s'agit pour partie d'écarts de classement des faits. Par contre, sur l'ensemble des faits de violences sexuelles (hors harcèlements et exhibitionnisme), on observe une augmentation sensible des déclarations (11,0 % vs. 15,6 %). Cette augmentation ne peut être attribuée à une augmentation des faits de violences sexuelles. Il est plutôt probable que les femmes déclarent plus facilement les violences sexuelles subies en 2015 qu'en 2000. On ne peut pas non plus

écarter des différences dans les perceptions de la violence : des faits qui n'étaient pas perçus comme des violences par les femmes enquêtées par l'Enveff le seraient par les femmes enquêtées dans Virage. Finalement, on peut conclure à une augmentation des déclarations depuis 2000.

Les prévalences de femmes victimes de « rapports sexuels forcés » ou de viols au cours de la vie obtenus à partir de l'Enveff, CSF et Virage, permettent de suivre les déclarations à différents âges de plusieurs générations (tableau 20). Alors que la comparaison des résultats obtenus entre l'Enveff et CSF avait laissé supposer une libération de la parole [Bajos, Bozon et CSF, 2008], les résultats issus de Virage relativisent ce constat. En effet, les taux de prévalence des viols issus de Virage sont relativement proches de ceux d'Enveff. Pour les jeunes générations, les taux augmentent avec l'âge (15 ans de plus entre Enveff et Virage), ce qui est cohérent avec les résultats de Virage - selon lesquels les femmes sont victimes de violences sexuelles tout au long de leur vie⁷. Pour toutes les générations, les femmes déclarent moins de tentatives de viol au cours de leur vie dans Virage que dans l'Enveff, malgré l'avancée en âge. Ici, nous sommes confrontés à plusieurs phénomènes. D'abord, l'effet mémoire induit un effacement avec l'âge d'événements difficiles lorsqu'ils sont restés ponctuels. Mais aussi l'effet collecte : l'Enveff enregistre la perception des faits par les déclarant.e.s alors que Virage privilégie une classification juridique. Ainsi des tentatives de viols mentionnées dans l'Enveff tendent à être comptées comme « d'autres agressions sexuelles » dans Virage.

Tableau 20 : Proportions de femmes victimes de viols et de tentatives de viol au cours de leur vie, selon la génération, dans Enveff, CSF et Virage.

Génération	Tentatives de rapport forcé / de viol			Rapports forcés / viols		
Enquête	Enveff	CSF	Virage	Enveff	CSF	Virage
1976-1980	5,3	10,4	3,1	1,4	7,9	3,7
1966-1975	6,9	11,4	2,8	3,1	7,7	3,8
1956-1965	6,5	8,6	2,1	3,3	8,2	3,1
1941-1955	3,8	8,5	1,6 ⁽¹⁾	2,3	4,9	2,2 ⁽¹⁾
Ensemble	5,7	10,0	2,3 ⁽¹⁾	2,7	7,3	3,2 ⁽¹⁾

Sources : Enveff et CSF : Bajos, Bozon et l'équipe CSF, 2008 ; Virage : Ined, enquête Virage 2015 : traitement par les auteures.

Champ : Femmes nées de 1941 à 1980 vivant en France métropolitaine

Note 1. Dans Virage, cette génération n'est pas complète. Nous disposons des informations pour les personnes nées de 1946 à 1955.

Quelles que soient les générations, les taux de prévalence issus de CSF sont au-dessus de ceux d'Enveff et de Virage. Il est peu probable qu'on ait assisté à une « libération de la parole » entre 2000

⁷ Pour les deux groupes de générations les plus anciennes, les différences ne sont pas significatives

et 2006 suivi d'un repli de cette parole entre 2006 et 2015. Il est plus probable que les fortes proportions observées en 2006 dans CSF soient liées à la thématique même de l'enquête, favorisant la déclaration d'actes associés à la sexualité et dont la remémoration est facilitée par l'exploration détaillée de la vie sexuelle des individus au cours du questionnaire.

Bibliographie

ACSF [1998] : Comportements sexuels et SIDA en France. Données de l'enquête Analyse des comportements sexuels en France. Paris : INSERM (Coll. Questions en Santé Publique), 417 p.

BAJOS Nathalie, BOZON Michel et l'équipe CSF [2008] : « Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère », *Population et sociétés*, n° 445, 4 p.

BAJOS Nathalie et BOZON Michel [2008a] : « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte », in BAJOS Nathalie et BOZON Michel (dirs.): *Enquête sur la sexualité en France, Pratiques, genre et santé*. Paris : La Découverte, pp. 381-407

BAJOS Nathalie et BOZON Michel (dirs.) [2008b] : *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris : la découverte, 612 p.

BECK François, CAVALIN Catherine et MAILLOCHON Florence [2010] : Violences et santé en France. État des lieux, Paris : La documentation française, 272 p.

BELTZER Nathalie, LAGARDE Mylène, WU-ZHOU Xiaoya, VONGMANY Natalie et GREMY Isabelle [2005] : Les connaissances, attitudes, croyances et comportements face au VIH/sida en Ile-de-France. Evolutions 1992-1994-1998-2001-2004. Paris : ORS Ile-de-France, 176 p.

BOZON Michel [1993] : « Comprendre la violence sexuelle », in SPIRA Alfred, BAJOS Nathalie et le groupe ACSF : *Les comportements sexuels en France*. Paris : La Documentation Française (Collection de rapports officiels), pp. 214-220

CAVALIN Catherine [2007] : « Les violences subies par les personnes âgées de 18 à 75 ans. Premiers résultats de l'enquête Evénements de vie et santé (1/2) », *Etudes et résultats*, DREES, n°598, 8 p.

CAVALIN Catherine [2009] : « Santé dégradée, surexposition aux violences et parcours biographiques difficiles pour un tiers de la population. Premiers résultats de l'enquête Evénements de vie et santé (2/2) », *Etudes et résultats*, DREES, n°705, 8 p.

DEBAUCHE Alice [2011] : Viol et rapports de genre. Emergence, enregistrements et contestations d'un crime contre la personne. Thèse de doctorat en sociologie de l'IEP de Paris, 468 p.

EQUIPE ENVEFF [2003] : *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*. Paris : La Documentation Française, 370 p.

GUILBERT Philippe et GAUTIER Arnaud (eds.) [2006] : *Baromètre santé 2005. Premiers résultats*. Saint-Denis : éditions INPES, 170 p.

GUILBERT Philippe, BAUDIER Jacques et al. [2001] : *Baromètre santé 2000. Volume 1 : Méthode*. Vanves : édition CFES, 142 p.

GUILBERT Philippe, BAUDIER Jacques et GAUTIER Arnaud (eds.) [2001] : *Baromètre santé 2000. Volume 2 : Résultats*. Vanves : éditions CFES, 473 p.

JASPARD Maryse et l'équipe Enveff [2003] : *Le questionnaire de l'enquête Enveff. Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France*. Paris : INED, Document de travail, n°116, 98 p.

LAGRANGE Hugues et LHOMOND Brigitte (dirs.) [1997] : *L'entrée dans la sexualité. Le comportement des jeunes dans le contexte du sida*. Paris : La Découverte, 431 p.

LAGRANGE Hugues [2000] : « Echanges de coups, prises de risques, rapports sexuels forcés », in GUILBERT Philippe, BAUDIER Jacques et GAUTIER Arnaud (eds.) : *Baromètre santé 2000. Volume 2 : Résultats*. Vanves : éditions CFES, pp. 189-204

LEON Christophe et LAMBOY Béatrice [2006] : « Les actes de violence physique », in GUILBERT Philippe et GAUTIER Arnaud (eds.) : *Baromètre santé 2005, Premiers résultats*. Saint-Denis : INPES, 170 p.

LHOMOND Brigitte [1997] : « Les rapports sexuels forcés », in LAGRANGE Hugues et LHOMOND Brigitte (dirs.) : *L'entrée dans la sexualité. Le comportement des jeunes dans le contexte du sida*. Paris : La Découverte, pp. 145-151

POTTIER Marie-Lys, ROBERT Philippe et ZAUBERMAN Renée [2002a] : *Victimation et insécurité en Ile-de-France. Les résultats de la première enquête – 2001 – Rapport final*. Paris : IAURIF, 163 p.

POTTIER Marie-Lys, ROBERT Philippe et ZAUBERMAN Renée [2002b] : *Victimation et insécurité en Ile-de-France. Les résultats de la première enquête*. Guyancourt : CESDIP, 92 p.

SOULLEZ Christophe et RIZK Cyril [2008] : « Le rôle des enquêtes de victimation dans la mesure de la délinquance - Les premiers résultats de l'enquête de victimation INHES/INSEE/OND de 2007 », *Cahier de la sécurité* n°3, pp.1-10.

SPIRA Alfred, BAJOS Nathalie et le groupe ACSF [1993] : *Les comportements sexuels en France*. Paris : La Documentation Française (Collection de rapports officiels), 352 p.

TOURNYOL DU CLOS Lorraine et LE JEANNIC Thomas [2008] : « Les violences faites aux femmes », *INSEE-Première*, n°1180, 4 p.



MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DÉFENSEUR
DES DROITS

